

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 4

MONTREAL, LE MARDI 14 JANVIER 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Sabotage

Au cours d'une conférence de presse hier, le président de la Commission d'enquête sur la Somalie, le juge Gilles Létourneau, n'a pas mâché ses mots à la suite de la décision du ministre Doug Young d'imposer un échancier à ses travaux. Un échancier qui ne permettra pas aux Canadiens de tout savoir sur le scandale somalien.

Le juge Létourneau n'a pas utilisé le mot. Il a été poli. Trop poli sans doute. Pourtant, à bien lire sa déclaration d'hier, le méticuleux magistrat, dont le ministre de la Défense nationale se moquait encore vendredi dernier en déclarant qu'au rythme où il menait l'enquête sa performance serait un jour inscrite dans le *Livre des records Guinness*, a laissé entendre que le gouvernement a délibérément saboté le travail de la Commission d'enquête sur les événements de Somalie.

Commentant la décision du gouvernement d'imposer la guillotine aux travaux de la commission, le juge Létourneau a souligné qu'«à sa connaissance, ce geste est sans précédent dans l'histoire des commissions d'enquête». Techniquement, a dit le magistrat, les commissaires seront dans l'incapacité d'aller au bout d'un mandat qui leur avait pourtant été confié par le gouvernement qui vient d'y mettre fin.

Parmi les événements sur lesquels la commission devait enquêter, deux étaient au cœur du scandale somalien: la responsabilité des officiers et des politiciens et les allégations de camouflage et de la destruction d'éléments de preuve.

Tout au long des procès en cour martiale, les petits poissons, ceux qui ont commis les crimes, sont venus donner leur version des événements. Ils ont parfois avoué leurs méfaits, comme dans le cas de la torture et de l'assassinat du jeune Shidane Arone, le 16 mars 1993, mais ils ont surtout indiqué qu'ils avaient agi sous les ordres directs de leurs supérieurs. Ils ont même révélé que ces supérieurs leur avaient dit de se taire, de ne pas faire de vague, de rester calme et que ce mauvais cauchemar serait rapidement oublié. Les cours martiales ont imposé des peines, souvent légères.

Les petits poissons ont donc été condamnés. Mais les gros, ceux qui ont défini les règles de la mission en Somalie, qui ont donné les ordres sur le terrain, qui ont rédigé les rapports sur les événements, qui devaient connaître les faits et qui devaient prendre des mesures pour que justice soit rendue n'ont jamais été amenés devant l'opinion publique pour rendre compte de leurs actions. En fait, la commission d'enquête devait les entendre dans la troisième phase de ses travaux. Celle-ci n'aura pas lieu. Et pourtant, leurs témoignages sont cruciaux pour comprendre les raisons qui ont transformé une simple mission de paix en un scandale qui a éclaboussé deux gouvernements et qui a coûté leur poste à un ministre de la Défense et à un chef d'état-major, sans compter les dizaines de militaires et de fonctionnaires qui ont vu leur réputation ternie, à tort ou à raison, par cette affaire.

Le juge Létourneau a été sans équivoque dans sa dénonciation du comportement du gouvernement. «Cette enquête, a-t-il dit, fut constituée dans une bonne mesure pour apaiser ceux et celles qui étaient préoccupés par le fait que la réaction officielle des autorités aux événements survenus en Somalie semblait manquer d'équilibre. Plusieurs avaient le sentiment que l'on s'était attardé beaucoup trop aux activités des soldats et pas suffisamment au rôle et à la responsabilité des officiers supérieurs des Forces armées ainsi que de la Fonction publique et du gouvernement.» La nouvelle échéance imposée par le ministre «nous empêche d'étudier d'une manière approfondie la responsabilité» de ces fonctionnaires, militaires et civils. «Elle nous empêche aussi de faire toute la lumière sur les allégations de camouflage.»

Le juge Létourneau a souligné que le gouvernement avait pourtant promis d'accorder tout le temps et toutes les ressources nécessaires à la commission pour mener à bien son enquête. En effet, comme dans le cas de la TPS, le premier ministre Jean Chrétien avait juré, pas plus tard qu'en septembre dernier, que son gouvernement voulait «aller au fond de cette affaire et obtenir des recommandations» pour réformer les Forces armées. Il avait même déclaré aux députés de la Chambre des communes que «pour la première fois depuis bien longtemps, un gouvernement a eu le courage de commander une enquête sur le fonctionnement de la Défense nationale. Cela ne s'était jamais fait». Il semble que le courage de mener cette enquête jusqu'au bout ait manqué vendredi dernier.

Hier, le ministre Doug Young a donné la réplique au juge Létourneau. Il a déclaré au *Devoir* qu'il était convaincu qu'une commission d'enquête de trois membres n'aurait pas réussi à faire toute la lumière sur ce qui est arrivé en Somalie et dans les bureaux des militaires et des politiciens à Ottawa, qu'il n'avait pas, en fait, de temps à perdre avec les détails et qu'il en savait assez sur les événements de Somalie pour remettre le 31 mars prochain un rapport au premier ministre sur les réformes à entreprendre au sein des Forces armées. L'histoire jugera si le ministre a visé juste.

Le juge Létourneau a souligné que le gouvernement avait pourtant promis d'accorder tout le temps et toutes les ressources nécessaires à la commission pour mener à bien son enquête. En effet, comme dans le cas de la TPS, le premier ministre Jean Chrétien avait juré, pas plus tard qu'en septembre dernier, que son gouvernement voulait «aller au fond de cette affaire et obtenir des recommandations» pour réformer les Forces armées. Il avait même déclaré aux députés de la Chambre des communes que «pour la première fois depuis bien longtemps, un gouvernement a eu le courage de commander une enquête sur le fonctionnement de la Défense nationale. Cela ne s'était jamais fait». Il semble que le courage de mener cette enquête jusqu'au bout ait manqué vendredi dernier.

Hier, le ministre Doug Young a donné la réplique au juge Létourneau. Il a déclaré au *Devoir* qu'il était convaincu qu'une commission d'enquête de trois membres n'aurait pas réussi à faire toute la lumière sur ce qui est arrivé en Somalie et dans les bureaux des militaires et des politiciens à Ottawa, qu'il n'avait pas, en fait, de temps à perdre avec les détails et qu'il en savait assez sur les événements de Somalie pour remettre le 31 mars prochain un rapport au premier ministre sur les réformes à entreprendre au sein des Forces armées. L'histoire jugera si le ministre a visé juste.

Hier, le ministre Doug Young a donné la réplique au juge Létourneau. Il a déclaré au *Devoir* qu'il était convaincu qu'une commission d'enquête de trois membres n'aurait pas réussi à faire toute la lumière sur ce qui est arrivé en Somalie et dans les bureaux des militaires et des politiciens à Ottawa, qu'il n'avait pas, en fait, de temps à perdre avec les détails et qu'il en savait assez sur les événements de Somalie pour remettre le 31 mars prochain un rapport au premier ministre sur les réformes à entreprendre au sein des Forces armées. L'histoire jugera si le ministre a visé juste.

LES ACTUALITÉS

Pourquoi la glace glisse-t-elle?, page A 5



POLITIQUE

Les Franco-Ontariens obtiennent la gestion de leurs écoles, page A 4



LE MONDE

Le gouvernement bulgare cède à la pression de la rue, page B 5



JACQUES NADEAU, LE DEVOIR

Vaudeville à l'Hôtel de Ville



LE DEVOIR

Dans le sens des aiguilles d'une horloge: le maire Pierre Bourque, son «loyal soldat» Sammy Forcillo et Saulie Zajdel ont assisté à une séance du conseil municipal mouvementée. Le maire a dû se creuser les méninges pour répondre aux questions de citoyens mécontents.

■ Goyer et Forcillo remportent la première manche

■ Six conseillers en rupture avec leur chef

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Ce n'est pas le maire Pierre Bourque, ni le conseil municipal de Montréal qui ont décidé hier de la composition du comité exécutif... mais bien la Cour supérieure du Québec.

Le juge de la Cour supérieure Derek Guthrie a en effet émis hier une injonction interlocutoire provisoire qui empêche le maire d'écarter Pierre Goyer, responsable de l'urbanisme, et Sammy Forcillo (finances), du comité exécutif.

MM. Goyer et Forcillo ont décidé de contester devant les tribunaux leur rétrogradation au rang de simples conseillers hier matin seulement. En obtenant provisoirement gain de cause, les deux piliers de l'administration Bourque ont accentué la crise politique qui mine la Ville de Montréal.

Avant même que la question ne soit débattue sur le fond, trois autres conseillers de Vision Montréal ont défié le leadership de leur chef en indiquant qu'ils s'opposeraient au remaniement souhaité par Pierre Bourque. Les conseillers Martin Lemay, Vittorio Capparelli et Robert Laramée ont clairement affirmé qu'ils voteraient contre le limogeage de Pierre Goyer et de Sammy Forcillo.

Cela porte à six le nombre de conseillers de Vision Montréal qui risquent de se retrouver dans l'opposition à brève échéance, Pierre Bourque ayant menacé d'expulser du caucus tous les conseillers qui oseraient lui tenir tête. Outre les Lemay, Capparelli et Laramée, Pierre Goyer

La Cour supérieure a émis une injonction provisoire qui empêche le maire d'écarter Pierre Goyer, et Sammy Forcillo du comité exécutif

VOIR PAGE A 8: BOURQUE

Lire aussi en page A 6

■ L'éditorial de Lise Bissonnette

Pollueur à distance

À -20 °C, une voiture émet 2684 grammes de CO₂ si on la laisse rouler au ralenti pendant 15 minutes

Quelque 400 000 Canadiens se sont acheté en 1996 un démarreur à distance pour allumer le moteur et le chauffage de leur voiture sans quitter leurs pantoufles. Pire, on utilise maintenant ce gadget pour lancer la climatisation en été, question de se mettre à l'abri sans doute des séquelles de l'effet de serre... tout en y contribuant magistralement. Certains concessionnaires en font même un atout de marketing, offrant gratuitement les démarreurs à l'achat d'une voiture au Salon de l'auto. Et cela, dans une métropole où le règlement sur l'assainissement de l'air interdit de laisser la voiture en marche au ralenti plus de quatre minutes!

LOUIS-GILLES FRANCEUR
LE DEVOIR

Des tests inédits d'Environnement Canada montrent que le fait de laisser tourner une voiture au ralenti pendant 15 minutes en hiver pour la réchauffer avant de se rendre au travail en milieu urbain augmente de 45 à 50 % en hiver ses émissions de gaz carbonique mais réduit paradoxalement ses émissions acides d'autant.

Mais pour Michel Souigny, le responsable du contrôle de la qualité des tests à la division des émissions de sources mobiles d'Environnement Canada, on devrait donner la priorité à la réduction des émissions de gaz carbonique, qui contribuent à l'effet de serre, puisqu'il n'existe aucun autre moyen de les réduire sauf... la modération. Les convertisseurs catalytiques, pour

leur part, réduisent les émissions acides de plus de 95 % lorsqu'un moteur a atteint sa température de fonctionnement. On peut dire que la situation est relativement contrôlée de ce côté, ce qui n'est pas le cas des gaz à effet de serre.

Malgré leur contribution au réchauffement de la planète, les démarreurs à distance prolifèrent librement au Canada et contribuent fortement au phénomène en hiver et maintenant en été.

Pour le directeur du Service de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), Jean Troalin, «il y a là un problème sérieux que la CUM va regarder de près» car il est «incohérent», ajoute le grand patron de l'assainissement de l'air d'avoir un règlement qui impose une limite de quatre minutes au ralenti des mo-

VOIR PAGE A 8: POLLUTION

Mainmise d'Hydro sur Gaz Métropolitain

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Hydro-Québec est devenue, hier, le plus important actionnaire de Noverco, le holding qui chapeaute Gaz Métropolitain.

Dans un premier temps, la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) a cédé vendredi son bloc d'actions de 38 % de Noverco à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour une somme de 291,5 millions de dollars. La Caisse, qui exerçait ainsi son droit de préemption, a revendu à Hydro-Québec, aux mêmes conditions, 32 % des actions de Noverco et une option sur un bloc de 8 % d'actions parquées chez Lévesque Beaubien Geoffrion. Le bloc détenu par ce courtier est payé.

Aux côtés d'Hydro-Québec qui obtient donc une emprise de 40,6 % sur Noverco contre 309 millions de dollars, la Caisse voit passer sa participation de 30 % à 36 % et Gaz de France conserve son bloc de 24 %.

VOIR PAGE A 8: HYDRO

LES ACTUALITÉS

Somalie: Young minimise les propos des commissaires



■ Lire notre reportage, page A 8

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Pierrette Venne ira-t-elle?

Ottawa (PC) — Les jeux sont presque faits dans la course à la direction du Bloc québécois. Le dernier des candidats possibles, la députée Pierrette Venne, devrait annoncer jeudi, à toute dernière minute, si elle se présente. «Actuellement, on travaille à recueillir les signatures et, tant que mon objectif n'est pas atteint, je préfère attendre avant de faire part de ma décision», a expliqué hier Mme Venne. Pour valider leur candidature, les intéressés doivent obtenir 1000 signatures de membres en règle du Bloc. Ils ont jusqu'à vendredi prochain pour le faire, fin de la période des mises en candidature. Jusqu'à maintenant, des six candidats déclarés, seul le député Gilles Duceppe a confirmé qu'il avait recueilli les 1000 signatures. Contactés hier, les organisateurs des candidats Francine Lalonde, Yves Duhaime, Rodrigue Biron et Daniel Turp ont tous affirmé qu'ils atteindraient l'objectif avant vendredi.

Jojo Savard résilie un contrat

(PC) — L'astrologue «Jojo» Savard a résilié hier le contrat qui la liait à la société américaine Integrated Communication Network, pour laquelle elle agissait à titre de porte-parole dans des infopublicités sur les lignes téléphoniques «Jo-Jo Médium» et «Jo-Jo Psychic Alliance». Dans un communiqué, elle explique son retrait par les difficultés financières de l'entreprise, engendrées par les piètres performances des «lignes astrologiques» américaines de l'astrologue Jackie Stallone et la cessation subite des activités de la filiale de Porto Rico. L'année fiscale 1995 s'est soldée par des pertes d'environ 4,5 millions. Elle nie que les résultats financiers des lignes téléphoniques Jo-Jo Médium et Jo-Jo Psychic Alliance, qui étaient produites par Ormazd, la filiale canadienne d'Integrated Communication Network, soient en cause dans l'effondrement de la société américaine, dont le siège est située à Miami. Elle affirme n'avoir pas été payée depuis le mois septembre, de même que plusieurs de ses employés travaillant à son service téléphonique.

Le 40^e de la FTQ

(Le Devoir) — Il y aura bientôt quarante ans, la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) et la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ) décidaient de fusionner pour donner naissance à la FTQ, soit la Fédération des travailleurs du Québec. C'est à Québec, dans le même hôtel où elle a pris naissance officiellement, que la FTQ célébrera le 21 février prochain cet événement, tout en rappelant que ses origines remontent plutôt au 19^e siècle. C'est en 1886, en effet, que s'est formé le Conseil des métiers et du travail de Montréal, devenu le Conseil des travailleurs du Montréal métropolitain (CTM-FTQ); et c'est en 1889 que l'on a mis sur pied le comité exécutif provincial du Congrès des métiers et du travail du Canada (ancêtre du Congrès du travail du Canada) lui aussi né en 1886. L'histoire de la FTQ, en deux tomes, est déjà sortie des presses. Le 21 février, au Château-Frontenac, sera lancée une publication souvenir sur les 40 ans de cette centrale qui est devenue la plus importante au Québec.

Point final à la pause pipi

Washington (AP) — Un lycéen américain qui estimait ses droits fondamentaux violés parce qu'un professeur lui avait refusé de quitter la classe pour se rendre aux toilettes a perdu son procès en appel hier, devant la Cour suprême. Les juges, sans le moindre commentaire, se sont opposés à la révision du procès de Jerry Boyett intenté contre les responsables de son lycée, situé à Luverne, dans l'Alabama. L'appel interjeté par Jerry Boyett développait un argument jusque-là original: les lycéens possèdent le droit constitutionnel d'aller satisfaire des besoins naturels pendant leurs heures de cours et les enseignants ne peuvent en aucune manière refuser une demande en ce sens. Un jour de 1993, Jerry Boyett, pris de diarrhée, n'avait pu obtenir de la part de son professeur l'autorisation de quitter la salle de cours. Celui-ci avait indiqué plus tard que rien ne permettait de déceler une envie pressante.

Procès en Cour martiale

Le colonel Haswell nie avoir ordonné la destruction de documents

JIM MORRIS
PRESSE CANADIENNE

Le colonel Geoff Haswell

Ottawa — Un colonel à la retraite a nié hier avoir ordonné la destruction de documents relatifs à la mission militaire canadienne en Somalie.

Le colonel Geoff Haswell a contredit le témoignage du commis civil Nancy Fournier qui prétendait qu'il lui avait ordonné de «se débarrasser de tous les documents [qu'elle avait] sur la Somalie».

«Je n'ai pas ordonné ou donné la directive à Nancy Fournier de détruire tout matériel pertinent», a affirmé hier M. Haswell dans son procès devant la cour martiale. «Je croyais qu'elle parcourrait les fichiers et qu'elle garderait tout ce qui était important.»

Se tenant raide comme une barre sur sa chaise, les mains croisées sur ses cuisses, le vétéran comptant 30 années de service a aussi soutenu qu'il n'avait pas entendu parler d'un ordre de remettre tous les documents relatifs à la Somalie à une commission d'enquête.

M. Haswell, un ancien haut responsable des affaires publiques des Forces armées, subit un procès où il est accusé d'avoir modifié des documents devant être remis à un journaliste de la CBC en vertu de la Loi d'accès à l'information.

S'il est reconnu coupable, il risque jusqu'à trois ans de prison. M. Haswell a décidé de plaider non coupable.

Un peu plus tôt, il a admis qu'il avait eu tort de ne pas avoir su que les documents remis au journaliste avaient été falsifiés.

M. Haswell a affirmé qu'il avait signé la réponse aux demandes du journaliste au début de 1994 sans avoir lu tous les documents qui l'accompagnaient.

Il a soutenu que s'il avait regardé tous les documents, il aurait sûrement remarqué qu'ils avaient été modifiés.

«J'aurais dû les regarder. J'aurais arrêté les documents. Parce que je n'ai pas regardé ces pièces jointes, je crois que j'ai été négligent dans mes fonctions.»

Le dossier a été renvoyé au bureau d'accès à l'infor-

mation sans passer par le bureau du général Jean Boyle, alors responsable des affaires publiques, a-t-il ajouté.

Les documents devant être remis au journaliste contenaient une liste des réponses aux questions des journalistes dans le cadre de l'affaire somalienne.

À l'automne 1993, ce même journaliste de CBC avait fait une demande informelle concernant ces documents.

M. Haswell a raconté qu'à cette époque, certains hésitaient à remettre au journaliste tous ces documents car ils contenaient certaines informations délicates.

À l'époque, le général Boyle et d'autres officiers des affaires publiques croyaient qu'il serait préférable d'éliminer ces informations délicates des documents avant qu'ils ne soient pas remis au journaliste.

M. Haswell a soutenu qu'il n'était pas d'accord.

«J'ai dit clairement que je ne croyais pas que cela en valait la peine et qu'il fallait donner les documents en entier», a-t-il affirmé hier.

Les documents falsifiés ont été remis au journaliste à la suite de sa demande informelle. Ce journaliste s'est également vu remettre des documents falsifiés après avoir effectué une deuxième requête, officielle cette fois.

Un autre témoin entendu hier, Ruth Cardinal, ex-directrice générale civile des affaires publiques du ministère de la Défense, a déclaré avoir averti au printemps 1996 tous ses employés de remettre à la commission d'enquête sur la Somalie tous les documents pertinents.

«J'ai présumé que tous les directeurs diraient à leur équipe de passer au travers des documents et de sortir ce qu'ils avaient», a raconté Mme Cardinal, qui était la supérieure de M. Haswell à l'époque.

Mme Cardinal a affirmé devant la cour que M. Haswell et le commandant Doug Caie croyaient tous deux que tous les documents des affaires publiques relatifs à la Somalie avaient été transmis à la commission d'enquête.

M. Caie, qui était sous les ordres de M. Haswell, fait aussi face à des accusations devant la cour martiale.

Conflit des chargés de cours

La direction de l'UQTR est «très optimiste»

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La direction de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) a bon espoir de voir le conflit avec ses chargés de cours se terminer demain, mais les étudiants continuent leur pression, puisqu'ils menacent maintenant d'annuler leurs cours et de demander à d'autres universités de venir leur offrir des services à Trois-Rivières.

L'UQTR est toujours fermée à la suite de la grève générale de ses chargés de cours, qui assument plus de 50 % des cours. La session d'hiver n'a pas encore officiellement débuté, mais la situation risque de bouger d'ici 24 heures.

Ainsi des négociations intensives se sont tenues cette fin de semaine entre l'administration de l'UQTR et le syndicat des chargés de cours, en présence du médiateur nommé par Québec, et une assemblée générale des chargés de cours est prévue pour ce soir.

Du côté de la direction de l'université on se dit «très optimiste» d'en arriver à une entente, et la réunion de ce soir

des chargés de cours pourrait être l'occasion d'entériner une entente de principe négociée de façon intensive. Le traitement salarial des chargés de cours demeure une importante pomme de discorde.

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche de l'UQTR a diffusé vendredi dernier une note faisant savoir que si une entente survenait aujourd'hui, les cours normaux reprendraient dès demain matin.

En absence de règlement avec les chargés de cours, l'administration de l'UQTR reprendrait demain les cours de 2^e et 3^e cycle, où l'on compte surtout des professeurs titulaires, et elle a fait savoir que les cours avec les professeurs titulaires pour l'ensemble de l'université pourraient reprendre lundi prochain, quelle que soit la situation avec les chargés de cours.

Une reprise des cours cette semaine permettrait à la session d'hiver de se terminer dans les délais prévus, à la fin avril. On pourrait récupérer les jours perdus autrement, probablement en rognant sur la semaine de lecture de mi-session.

Mais les étudiants maintiennent la pression sur les parties. Après avoir rencontré hier le ministre du travail Mathias Rioux les représentants de l'Association générale des étudiants de l'UQTR rencontraient les médias pour faire valoir leur point de vue. Selon Martin Maltais de l'association étudiante, le ministre Rioux aurait demandé à son médiateur de tenter d'élaborer une entente d'ici 24 heures.

De plus, les étudiants menacent d'entreprendre des moyens de pression si le conflit n'est pas réglé d'ici lundi. Des manifestations sont prévues, et les étudiants pourraient procéder à des annulations massives d'inscriptions. «Nous demanderions aux autres universités de venir nous donner des cours à Trois-Rivières, et nous pourrions nous inscrire ailleurs», ajoute Martin Maltais, qui soutient que des démarches en ce sens ont déjà été entreprises avec d'autres institutions universitaires. Nul doute que dans un tel cas la direction de l'UQTR tentera de convaincre ses partenaires du réseau universitaire de ne pas négocier de telles ententes avec ses étudiants.

Une compagnie québécoise chef de file dans le traitement du cancer

LE DEVOIR

Les laboratoires Aeterna, une compagnie de Sainte-Foy, sera l'une des premières dans le monde à tester un médicament prometteur dans le traitement des tumeurs cancéreuses réfractaires aux thérapies traditionnelles.

Cette compagnie de biotechnologie vient de recevoir l'aval d'Ottawa pour entamer des études cliniques sur le Neovastat, un médicament innovateur destiné à stopper le développement des tumeurs chez les cancéreux.

Avec la compagnie anglaise British Biotech, la firme de Sainte-Foy est pour l'heure la seule dans le monde à être aussi avancée dans ses recherches sur ce médicament appelé inhibiteur de l'angiogénèse.

Le médicament, qui sera offert aux personnes souffrant de cancers avec des tumeurs solides, est destiné à empê-

cher l'angiogénèse, c'est-à-dire la formation des vaisseaux sanguins autour des cellules tumorales. Cette nouvelle thérapie vise en quelque sorte à tuer dans l'œuf la progression des tumeurs en les privant de nourriture et d'oxygène. Les tumeurs ne peuvent se développer que lorsqu'elles sont bien vascularisées et pourvues d'apports en sang et en oxygène.

«Cette nouvelle phase va nous permettre de tester l'innocuité, la tolérabilité et l'efficacité de ce produit. On a déjà obtenu des résultats encourageants chez des patients recevant le Neovastat pour des raisons humanitaires», a dit hier le Dr Eric Dupont, président des Laboratoires Aeterna.

Ce produit n'est pas destiné aux patients atteints de leucémie ou de cancer du lymphome, mais à ceux souffrant des types de cancers les plus courants comme les cancers du sein, du poumon, de la prostate, du colon et du pancréas.

La Cour fédérale suspend un ordre d'expulsion

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

La Cour fédérale a accordé hier une injonction qui a pour effet de suspendre provisoirement l'ordre d'expulsion que les autorités fédérales ont émis à l'encontre d'Helder Marques, citoyen canadien d'origine portugaise âgé de 33 ans; Marques devait quitter Toronto à 19 h hier soir. C'est M^{re} Joseph Farqas qui a présenté le dossier au juge fédéral en fin d'après-midi. Il doit retourner devant le même tribunal demain pour plaider sa demande quant au fond.

Selon Me Elfarouk Khaki, avocat pressenti par la famille Marques, le citoyen torontois que l'on s'apprête à déporter est doublement atteint par la maladie, étant sidéen et schizophrène. Le Canada veut l'expédier au Portugal en raison de condamnations passées pour assaut et pour possession de drogue, «mais il se peut que certains de ces gestes aient été posés en raison de son état de schizophrène», explique Me Khaki. Helder Marques est arrivé au Canada avec ses parents à quatre ans et demi; il en a aujourd'hui 33. Son père, sa mère et sa sœur ont

demandé à la ministre Lucienne Robillard (Citoyenneté et Immigration) d'intervenir pour empêcher que l'on déporte cet homme. Mon client «parle un portugais approximatif», dit Me Khaki selon lequel personne ne serait, au Portugal, disposé à accueillir ce malade qui, selon l'avis d'un psychiatre, le Dr Tyrone Turner, est fort peu en mesure de prendre les décisions appropriées s'agissant du traitement qu'il doit suivre.

Depuis quelques jours, des messages sont parvenus d'Australie, des États-Unis, de Suisse et des Pays-Bas notamment au bureau de la ministre Robillard à Ottawa; tous la prient de ne pas permettre que Marques soit déporté.

Selon le réseau juridique canadien VIH/sida, «cette triste affaire risque de ternir sérieusement l'image humanitaire du Canada». La communauté portugaise de Toronto ainsi qu'un conseiller municipal, Mario Silva, se sont joints aux groupes qui estiment que l'état physique et mental d'Helder Marques devraient inspirer aux autorités canadiennes un recours moins cruel que la déportation vécue dans de telles circonstances.

Querelle à propos des Jeux de la francophonie

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement fédéral va «à l'encontre de ses propres engagements» dans le dossier des Jeux de la francophonie, affirme-t-on au cabinet du ministre québécois des Relations internationales Sylvain Simard, responsable de la Francophonie.

Le ministre fédéral de la Coopération internationale Don Boudira, également responsable de la Francophonie, mènera cette semaine à la Conférence des ministres de la Francophonie, de la Jeunesse et des Sports (CONFJES) à Yaoundé, au Cameroun, une délégation ayant pour man-

dat de mettre en valeur la candidature de Hull-Ottawa en vue des Jeux de 2001. La Ville de Sherbrooke a également manifesté un certain intérêt envers ces jeux.

«De toute façon, il est trop tard. La date limite était en septembre dernier», a indiqué hier Janet Bax, porte-parole du ministre fédéral du Patrimoine canadien.

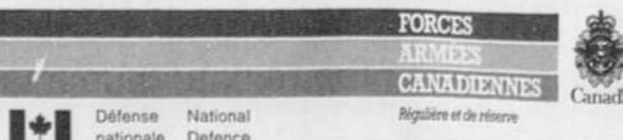
Toutefois, au cabinet de M. Simard, on faisait remarquer hier qu'à la lumière d'un communiqué émis en septembre, le Canada déposerait sa candidature à la CONFJES et déterminerait par la suite le processus d'attribution de l'événement sportif au pays.

Joignez NOTRE force ouvrière.

Vous cherchez un emploi? Vous désirez apprendre un métier? Vous envisagez une carrière? Vous trouverez tout ça dans les Forces armées canadiennes. Que vous soyez un homme ou une femme, joignez-vous à notre équipe dès MAINTENANT et participez à cette grande tradition canadienne de fierté. Pour plus de renseignements, passez à un centre de recrutement ou composez

1 800 856-8488
www.recrutement.dnd.ca

Ce pourrait être la meilleure décision de votre vie.



Défense nationale / National Defence

Canada

Recevez
LE DEVOIR
à
votre
porte

Du lundi au samedi

21⁷⁰ \$/mois taxes incluses

Finis les soucis: le paiement est prélevé chaque mois directement de votre compte-chèques ou de votre carte de crédit.

Pour renseignement et abonnement mensuel

Téléphonez pour Montréal au 985-3355

et pour l'extérieur au 1-800-463-7559

LE DEVOIR

Le quotidien des gens actifs

LE DEVOIR

MONTREAL

Le livre de l'année!
QUÉBEC
 FIDES
 LE DEVOIR
 1997

La maternelle à temps complet pour les enfants de cinq ans

Un coût de 1,3 million pour la CECM

PAUL CAUCHON
 LE DEVOIR

L'implantation de maternelles à temps complet pour les enfants de cinq ans à la CECM entraînera la création de 230 groupes supplémentaires sur le territoire de la commission scolaire, nécessitant l'ouverture de 91 locaux en sus.

Et les coûts d'aménagement ainsi que du matériel s'élèveront à 1,3 million pour la Commission des écoles catholiques de Montréal. Ces coûts excluent évidemment les salaires des professeurs.

Le Conseil des commissaires de la CECM doit étudier demain soir lors de sa réunion régulière un document produit par les services administratifs de la CECM, qui tente de tracer une première évaluation de l'implantation des maternelles pour les enfants de cinq ans pour la plus grosse commission scolaire du Québec.

Aucun vote n'est prévu demain soir sur cette question: le document a été produit pour information tout simplement.

Rappelons que la ministre de l'Éducation Pauline Marois doit annoncer à la fin du mois le plan d'action à l'appui

de l'implantation au Québec de maternelles à temps complet, qui remplaceront les actuelles maternelles à mi-temps pour les enfants de cinq ans.

Québec entend financer l'embauche des enseignants au coût de 100 millions, selon les informations qui circulent, mais la Fédération des commissions scolaires s'inquiétait la semaine dernière de l'ampleur de tous les coûts supplémentaires d'un tel programme, au moment où les écoles prévoient aussi une nouvelle vague de compressions budgétaires.

Selon le document produit par les fonctionnaires de la CECM, l'implantation de maternelles à temps complet dans toutes les écoles nécessiterait l'ouverture de 230 nouveaux groupes-classes, et l'implantation de 91 nouveaux locaux.

Ces locaux sont inégalement répartis sur le territoire: ainsi on aurait besoin d'un nombre important de locaux dans le regroupement 5 de la CECM, qui correspond à Rosemont, Villieray, le secteur Saint-Joseph-Saint-Michel, et dans le regroupement 7, qui correspond à tout le nord-est de Montréal, alors qu'on en aurait moins besoin dans les territoires de la CECM situés dans l'ouest de l'île.

La CECM calcule qu'il en coûterait 826 000 \$ pour le mobilier et l'aménagement physique des classes pour accueillir tous les enfants de cinq ans en maternelle, et près d'un demi-million en matériel didactique: ce dernier montant est considéré comme étant un minimum et il comprend des jeux pédagogiques, du matériel d'arts plastiques, des livres pour les élèves et des livres de références, des documents pédagogiques. Mais il ne comprend pas, par exemple, des lecteurs de cassettes ou du matériel informatique.

Ces 230 groupes supplémentaires entraîneront la création de 142 postes d'enseignants supplémentaires. L'envers de la médaille: le projet entraînerait aussi la perte de 68 postes de préposés en service de garde (un calcul effectué selon un horaire de 35 heures). La CECM évalue même que 19 services de garde présenteraient un «risque élevé de difficultés financières».

La création de maternelles cinq ans entraînerait également le déplacement de 32 groupes à la CECM, et dans 24 écoles on utiliserait les locaux des services de garde pour la localisation des maternelles.

Il n'a pas été possible hier de faire commenter ces chiffres par le fonctionnaire responsable du dossier.

EN BREF

Caissière blessée

Chateauguay (PC) — Deux individus ont été arrêtés hier relativement à un vol à main armée commis à la Caisse populaire de Howick, une municipalité située à l'ouest de Chateauguay, en Montérégie. Lorsqu'ils se sont présentés à la caisse, vers midi, les deux hommes ont été coincés entre deux portes dont le manèment est contrôlé électriquement. Les caissières ont alors refusé de leur ouvrir. C'est à ce moment que l'un des individus a tiré un coup de feu dans une des portes, blessant légèrement une caissière. Les malfaiteurs se sont emparés d'une somme d'argent indéterminée pour ensuite prendre la fuite. Les policiers ont cependant pu leur mettre la main au collet. L'argent et les armes ont été retrouvés.

Incendie mortel

(PC) — La Sûreté du Québec a entrepris une enquête afin de déterminer les causes exactes d'un incendie qui a fait une victime, hier, à Sainte-Thérèse, dans les Basses-Laurentides. Il s'agit d'un étudiant du Collège Lionel-Groulx. Un article de fumeur serait à l'origine de cet incendie qui s'est déclaré dans le salon d'un logement au premier étage. L'immeuble abritait deux commerces au rez-de-chaussée et deux logements à l'étage. Les pompiers ont maîtrisé rapidement l'incendie.

Agressions sexuelles sur des enfants

Les Grands Frères lancent une campagne de prévention

LIA LÉVESQUE
 PRESSE CANADIENNE

L'Association des grands frères et grandes sœurs du Québec lance une campagne de prévention contre les agressions sexuelles envers les enfants, convaincue que la prévention constitue la meilleure arme dans ce domaine.

Dans le cadre de cette campagne d'information, intitulée *Ne fermons pas les yeux*, l'Association des grands frères et grandes sœurs du Québec dévoilait hier à Montréal deux dépliants d'information et un numéro de téléphone.

Les deux dépliants visent à accroître la confiance en soi chez l'enfant.

Le dépliant *Conseils pratiques aux parents et aux éducateurs* donne des conseils aux adultes; tandis que *Comment parler à un enfant* explique à l'adulte comment aborder ce sujet délicat avec un enfant.

Les personnes intéressées peuvent se procurer ces dépliants aux 19 bureaux du Directeur de la protection de la jeunesse ou en composant le 1-888-6ENFANT.

L'information est aussi accessible sur Internet.

La vice-présidente de l'Association des grands frères et grandes sœurs du Québec, Judith Dubé, l'admet: le drame impliquant un adulte qui parrainait un garçon et qui était membre de l'association, l'an dernier, a secoué tous les bénévoles de l'organisme. On ne peut rester indifférent devant de tels drames.

L'Association des grands frères et grandes sœurs, qui bénéficie d'une solide expertise en matière de prévention, a justement décidé d'en faire un peu plus, c'est-à-dire de partager cette expertise dans sa campagne de prévention.

En conférence, Mme Dubé rappelait que les agresseurs sont souvent des «amis» ou des gens perçus comme tel par l'enfant.

Ce sont parfois des proches ou même des membres de la famille. «Il n'existe malheureusement pas de méthode infaillible pour détecter un agresseur sexuel», rappelait Mme Dubé.

Les meilleurs outils pour lutter contre ces agressions sont, par exemple, la confiance que l'enfant accorde à ses propres perceptions, à ses propres sentiments, le fait qu'il distingue ce qui est acceptable de ce qui ne l'est pas. L'enfant est alors capable d'agir plutôt que de subir.

L'enfant doit savoir que quelqu'un peut l'écouter, qu'il ne sera ni ridiculisé ni puni, s'il parle. La campagne de prévention a été lancée en compagnie de représentants des services policiers. Y collaborent aussi le Conseil provincial du Québec de Scouts Canada et d'autres, comme les Centres jeunesse du Québec, Parents anonymes, Tel-Jeunes.

Il s'agit d'une première campagne, pour l'Association des grands frères et grandes sœurs, qui aimerait rééditer l'expérience, l'an prochain, peut-être avec un plus grand nombre de partenaires et d'autres moyens de communication pour atteindre davantage de gens.

La promenade de Mai



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

APRÈS une dure journée de labeur, à la fois pour le maître et pour le chien, rien de mieux que la traditionnelle marche de santé pour s'évader des préoccupations du quotidien. Tous les jours, à la sortie du travail, où l'accompagne Mai, sa chienne labernoise, Richard Laroche roule boulevard René-Lévesque histoire de se remplir les poumons d'air frais. Désormais, maître et chien ont fait de cette balade un rendez-vous qu'ils ne sauraient manquer.

Commission du développement urbain de Montréal

MONTREAL
 c'est toi ma ville!

Étude publique

Vous êtes invités à participer à la prochaine assemblée de la commission.

Date : Le mardi 21 janvier 1997
 Lieu : 350, rue Saint-Paul Est
 Marché Bonsecours, salle «Forum de la cité» (2^e étage) (Station de métro Champ-de-Mars)

Heure : 19 h

Lors de cette assemblée, vous pourrez :

- obtenir des renseignements sur le projet de règlement inscrit à l'ordre du jour;
- poser des questions et exprimer votre opinion sur ce projet.

La commission recevra vos commentaires et formulera des recommandations au comité exécutif.

L'ordre du jour comprend le projet de règlement suivant, soumis par le comité exécutif :

- Modification au règlement d'urbanisme à l'effet de contingerer les restaurants sur l'avenue du Mont-Royal, entre les rues Berri et Cartier (96 0174182) (Districts électoraux de Lorimier, du Plateau-Mont-Royal et de Laurier).

Renseignements sur ce dossier et sur les prochaines assemblées :

Service des relations avec les citoyens
 1301, rue Sherbrooke Est
 Édifice Lafontaine

872-8265

Le greffier,
 Léon Laberge



GRAMMAIRE FRANÇAISE

Sec. 1-2-3-4-5
 566 p., 26,80 \$

Jean-Marie Laurence

L'ouvrage est divisé en deux parties: grammaire raisonnée et grammaire normative (ou code grammatical).

On trouvera dans le code un exposé aussi bref et aussi clair que possible des règles de la grammaire: orthographe, règles d'accord, syntaxe de détail: place du pronom et de l'adjectif, etc.

GUÉRIN, éditeur ltée

4501, rue Drolet
 Montréal (Québec) H2T 2G2
 Téléphone: (514) 842-3481
 Télécopieur: (514) 842-4923

Adresse Internet: www.vigie.qc.ca/LIDEC

Vendée Globe

L'examen des photos satellite est un processus long et complexe

Le bateau de Gerry Roufs ne représente qu'un point minuscule sur un fond très lumineux

AGENCE FRANCE-PRESSE

L'Agence spatiale canadienne a indiqué hier qu'elle était toujours en train de «faire l'analyse» des données fournies par le radar passé au-dessus de la zone où devrait se trouver le navigateur montréalais Gerry Roufs, dont on a perdu toute trace dans la Vendée Globe, et que pour le moment on ne pouvait dire «si oui ou non on a trouvé quelque chose».

«C'est un processus très laborieux, et il faut du temps pour avoir des résultats», a indiqué le directeur des opérations satellitaires de l'Agence, Edward Langham, au cours d'une conférence de presse.

Il a précisé que Radarsat avait déjà envoyé trois séries de données, et en enverrait une nouvelle hier soir. La première série d'images a été étudiée, et l'analyse de la seconde est en cours. Le radar devrait à nouveau pouvoir récupérer des éléments demain.

M. Langham a indiqué aussi que la première série de données concernait une superficie de 200 km de long sur 50 km de large, soit 10 000 km².

Les responsables de l'Agence ont précisé le processus de fonctionnement de ce satellite d'observation de la terre, «le satellite commercial le plus puissant au monde», a indiqué un des responsables de l'Agence, Hugues

Gilbert, «le seul qui puisse voir à travers les nuages, même par mauvais temps».

14 fois le tour de la Terre

Radarsat, selon M. Langham, dirige vers la surface de la terre un faisceau de micro-ondes, dont le renvoi, sous forme de données numériques, établit la présence d'objets. Si l'angle du faisceau est très élevé par rapport à la verticale, cela diminue la réflexion de la surface de la mer et augmente le contraste entre la mer et un éventuel bateau.

Radarsat, selon les responsables de l'Agence, fait 14 fois le tour de la Terre quotidiennement, dans le sens des méridiens, mais ne peut voir toute la surface concernée à chaque passage.

Sur une des photos prises dimanche, présentée à la presse, M. Langham a montré des ombres et des points, mais rien de précis. «Nous cherchons un voilier très petit, sur un fond très lumineux», a-t-il souligné.

M. Langham a indiqué encore que la turbulence en soi n'était pas un problème, mais a précisé que le radar ne peut pas voir en-dessous de la surface de la mer.

Les organisateurs de la Vendée Globe, le tour du monde à la voile en solitaire, sans escale et sans assistance, ont perdu toute trace du bateau de Gerry Roufs depuis le 7 janvier.

PLACE MINTO SUITE HÔTEL
 OTTAWA

Grande aubaine de
janvier

Toute suite luxueuse d'une chambre à coucher pour seulement

105\$
 par nuitée

en occupation simple ou double

- Suites spacieuses avec cuisines complètes
- Service aux chambres et restaurants
- Piscine, bain à remous, bain sauna et centre de forme physique

Réservez dès maintenant!

Ottawa: (613) 782-2350
 Canada et États-Unis: 1-800-267-3377
 433, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1R 7Y1

À deux pas de la colline parlementaire

Site web: www.minto.com/corp.html
 courrier électronique: mpsotel@minto.com

POLITIQUE

Les négociations vont bon train à l'aide juridique

Le médiateur nommé par Québec est optimiste

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les négociations entre le gouvernement et le Barreau sur la réforme de l'aide juridique vont bon train depuis le début janvier. Le négociateur nommé par le gouvernement Bouchard pour mettre fin à la grève des avocats de pratique privée, Henri Grondin, rencontre les deux parties tous les jours et il se dit optimiste quant à l'issue des discussions qui portent sur l'ensemble de la réforme du ministère de la Justice, Paul Bégin, entrée en vigueur le 26 septembre dernier.

«Ce n'est pas un dossier facile, avoue M^r Grondin un juriste qui se spécialise dans le droit du travail, mais je suis optimiste. Je pense qu'on peut arriver à une entente dans le respect de la loi 20 et des budgets du ministère alloués à l'aide juridique. Il n'y a aucune animosité autour de la table de négociations.»

Quand les deux parties ne sont pas réunies, le médiateur rencontre des représentants du Comité de pratique privée du Barreau tous les jours et il en rend compte au sous-ministre de la Justice, Michel Bouchard. Aucune date limite n'a été fixée pour la fin des négociations, mais M^r Grondin précise qu'il s'agit d'un «dossier prioritaire» pour tout le monde. De son côté, le Barreau s'attend à un rapport préliminaire dès le début février, date à laquelle une nouvelle rencontre entre le premier ministre Bouchard et les avocats doit avoir lieu.

La loi 20 avait recueilli un accueil plutôt positif lors de son adoption, mais la réglementation qui a suivi a fait déchanter le Barreau et c'est ce qui devra changer au cours des présentes négociations. Là-dessus, M^r Grondin croit que la marge de manœuvre est assez grande et que les deux parties font suffisamment preuve de bonne volonté.

Contrairement à certaines rumeurs voulant que le ministre de la Justice, Paul Bégin, ait été écarté des discussions et que le négociateur se rapporte directement au «bunker» pour faire part des progrès dans le dossier, il n'en serait rien. «C'est le ministre Bégin lui-même qui m'a appelé pour me donner ce mandat», indique M^r Grondin.

L'automne dernier, plusieurs avocats de pratique privée au Québec se sont désengagés de l'aide juridique afin de protester contre le resserrement des critères d'admissibilité au programme et la baisse des honoraires des avocats de pratique privée qui acceptent des dossiers d'aide juridique. A la mi-décembre, face à la grève générale illimitée de ces juristes dont les représentants s'en prenaient ouvertement au ministre Bégin, le premier ministre Bouchard a rencontré le Barreau pour tenter de trouver une solution.

Les deux parties ont alors convenu de la nécessité d'un médiateur dans le conflit pour examiner l'ensemble de la réforme de l'aide juridique telle que dessinée par la loi 20 du ministre Bégin. La réforme instaurait en septembre une nouvelle grille de tarifs pour les avocats de pratique privée, un resserrement de la couverture et une ouverture de l'admissibilité à l'aide juridique pour 650 000 personnes de plus dès le 1^{er} janvier. L'effet combiné de ces changements représenterait une économie de 18 millions pour le ministère de la Justice.

«En fait, soutient le porte-parole du Barreau, Léon Bédard, les 650 000 personnes étaient admissibles à l'aide juridique avant la réforme. Elles le sont à nouveau depuis le 1^{er} janvier moyennant une contribution qui varie entre 100 et 800 \$, ce qui constitue à nos yeux un ticket modérateur.»

Il a ajouté que c'est toute l'application de la loi 20 qui fait présentement l'objet des négociations avec le gouvernement. Quant à l'autre projet du ministère de la Justice auquel s'opposent les avocats, celui de rendre la médiation familiale obligatoire, le Barreau explique que ce dossier a été séparé de celui de l'aide juridique. Un comité de juristes étudie la question de fond en comble dans le but de se préparer pour le débat public, plus large qu'une simple commission parlementaire, que leur a promis de tenir le premier ministre Bouchard.

Affaire Airbus

Chrétien a encore confiance en Murray

PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre Jean Chrétien a laissé entendre hier qu'il avait entièrement confiance, du moins pour l'instant, dans la façon dont le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, Philip Murray, avait mené l'enquête de la GRC sur l'affaire Airbus.

«J'ai confiance dans tous ceux qui sont dans le métier jusqu'à ce que l'on sache qu'ils ne sont plus dans le métier. Alors, j'ai confiance en lui», a commenté M. Chrétien hier alors qu'il terminait son séjour en Corée du Sud dans le cadre de la mission commerciale d'Équipe Canada en Asie.

«[M. Murray] regarde la question. Il est censé agir dans cette affaire selon ses propres responsabilités, mais vous savez qu'une enquête est une enquête et qu'il n'y a pas d'ingérence politique là-dedans.»

Cette déclaration est similaire à celles maintes fois répétées par le gouvernement pour faire état de la confiance qu'il accordait au général Jean Boyle, jusqu'à ce que ce dernier démissionne brusquement de son poste de chef d'état-major l'an dernier, au moment même où plusieurs lui reprochaient d'avoir perdu le contrôle des Forces armées à la suite de l'affaire somalienne.

Le sergent Mike Gaudet, porte-parole de la GRC, a toutefois rejeté avec vigueur tout parallèle entre MM. Murray et Boyle. Le général Boyle a eu des ennuis parce qu'il a «minimisé son rôle et blâmé en quelque sorte ses subordonnés», a estimé le sergent Gaudet.

«Cela n'est pas le cas pour le commissaire. Il a simplement expliqué le processus, il n'a blâmé personne.»

Le porte-parole ne voit rien d'inquiétant dans la récente déclaration de M. Chrétien et a indiqué que M. Murray ne ferait aucun commentaire.

«Si le premier ministre a exprimé sa confiance dans le commissaire, alors nous allons continuer de faire notre boulot comme d'habitude.»

M. Murray est critiqué depuis qu'il a admis qu'il n'avait pas lu une lettre litigieuse avant qu'elle ne soit envoyée aux autorités suisses en septembre 1995. Cette lettre, qui a par la suite fait l'objet d'une fuite dans les médias, était au centre de la poursuite de 50 millions intentée par l'ancien premier ministre Brian Mulroney contre Ottawa, poursuite qui s'est réglée à l'amiable la semaine dernière.

Les francophones de l'Ontario obtiennent enfin la gestion de leurs écoles

Le gouvernement Harris entreprend une ambitieuse réforme du système d'éducation

En Ontario, la réforme du système scolaire a de quoi surprendre, notamment par l'abolition des impôts fonciers résidentiels. Les Franco-Ontariens voient quant à eux le territoire de leurs conseils scolaires augmenter considérablement et obtiennent enfin la gestion de leurs écoles.

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les francophones de l'Ontario pourront désormais gérer eux-mêmes leurs écoles. En présentant son ambitieuse réforme du système scolaire, hier, le ministre ontarien de l'Éducation, John Snobelen, a annoncé la création de sept nouveaux conseils scolaires francophones dans la province et l'agrandissement du territoire des quatre conseils qui existent déjà.

Du coup, toutes les écoles françaises de la province passeront sous la tutelle exclusive des francophones. À l'heure actuelle, la plupart d'entre elles sont rattachées à des conseils anglophones, soit à une soixantaine de conseils différents.

Les associations franco-ontariennes n'ont pas tardé à crier victoire. «Ce geste est louable et fait preuve de courage», a affirmé André Lalonde, président de l'Association canadienne-française de l'Ontario.

Selon M. Lalonde, la province a finalement compris qu'elle devait se plier aux exigences constitutionnelles en matière de gestion scolaire par les francophones. «L'Ontario est la dernière province à assumer ses obligations en matière d'éducation établies par la Charte canadienne des droits et libertés», a-t-il rappelé.

Pour sa part, Rémi Lessard, président de l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario, n'hésite pas à qualifier la décision d'historique. «On réclamait la gestion depuis 1885», a-t-il déclaré.

M. Lessard ne s'attend pas à de «mauvaises surprises» à l'égard, par exemple, du financement. «La réforme offre la gestion par et pour les francophones, assortie d'un financement équitable [...] La chance nous est donnée d'établir notre propre style de gestion et de définir ce qu'est la qualité de l'éducation en langue française», a-t-il dit.

De 125 à 55 conseils anglophones

La réforme annoncée hier est ambitieuse à tous les chapitres. Selon les termes du projet de loi, les conseils anglo-

phones verront, à l'inverse des conseils francophones, leur nombre diminuer substantiellement, de 125 à 55.

Le nombre de conseillers scolaires à travers la province sera aussi réduit, de 1900 à 700, et leurs honoraires plafonnés à 5000 \$ par année.

Changement encore plus marquant: les impôts fonciers résidentiels disparaissent. Les commerces et entreprises continueront néanmoins à payer des impôts scolaires. Le reste du financement sera comblé par la province.

Un programme de réduction des coûts administratifs, dont les détails restent à venir, sera mis en place afin de consacrer plus de ressources aux dépenses dans les salles de classe.

Rappelons que quatre conseils scolaires francophones existent déjà. On en compte deux dans la région d'Ottawa (un catholique et un public), un dans l'Est ontarien et un autre dans la région de Toronto. Leur territoire sera agrandi. Par exemple, ceux d'Ottawa s'étendront jusqu'à Kingston.

Deux nouveaux conseils publics et trois conseils catholiques seront créés dans le nord de la province. Dans le sud, on verra apparaître quatre nouveaux conseils catholiques.

En vertu de la Constitution, l'Ontario est tenue de financer des écoles catholiques séparées.

Les problèmes syndicaux de la Corée du sud ont terni le séjour d'Équipe Canada

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Séoul — La mission commerciale d'Équipe Canada s'est embarquée pour les Philippines ce matin, laissant derrière elle la Corée du Sud et ses problèmes syndicaux.

Les arrêts de travail et les manifestations de milliers de travailleurs dans les rues de Séoul ont quelque peu terni l'éclat de la tournée, et ont forcé les visiteurs à aborder la question avec leurs hôtes sud-coréens.

Le premier ministre canadien Jean Chrétien et les neuf premiers ministres qui l'accompagnent dans ce voyage asiatique ont eu l'occasion de discuter du conflit syndical avec le premier ministre de la Corée du Sud Lee Soo-Sung et le président de l'Assemblée nationale hier.

À l'issue de ces rencontres, M. Chrétien a déclaré que les dirigeants canadiens avaient exprimé leur préoccupation.

«Ils ont dit espérer voir le gouvernement sud-coréen régler le problème dans le respect des règles de l'Organisation internationale du travail et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).»

«Ils nous ont dit qu'ils avaient l'intention de respecter leurs obligations internationales», a affirmé M. Chrétien aux journalistes, réunis en conférence de presse.

Il a ajouté qu'il n'était pas l'usage pour les politiciens de l'extérieur de venir dire à un gouvernement ce qu'il devrait faire.

Il a spécifié que les représentants gouvernementaux sud-coréens avaient donné leur version des faits, qui diffèrent quelque peu de ce qui s'écrit dans les journaux.

«C'est normal, c'est ce qui nous arrive de temps en temps à nous, les politiciens au Canada», a-t-il soutenu.

Le conflit a pris naissance lorsque le gouvernement sud-coréen a fait adopter à la sauvette, le matin du 26 décembre, une loi qui facilitera le congédiement de travailleurs, qui permettra l'embauche de briseurs de grève et qui bannira certains syndicats.

M. Chrétien a affirmé que la situation n'était pas aussi simple qu'elle paraissait à première vue. Il a rappelé que le Canada connaissait aussi des grèves et des problèmes dans ses législatures.

Plus tôt, dans la journée, le premier ministre de l'Ontario Mike Harris avait déclaré que dans le monde actuel, il ne fallait plus penser à avoir un emploi à vie.

Bilan

Le premier ministre Chrétien a tenu à faire un bilan de la première partie de la tournée d'Équipe Canada, en Corée du Sud. Il a soutenu qu'elle avait permis aux entreprises d'acquiescer une visibilité qui n'aurait pas été possible autrement.

Il a fait remarquer que, comparativement aux deux missions précédentes d'Équipe Canada, les premiers ministres provinciaux avaient eu plus de temps pour effectuer des activités de leur côté.

«Nous avons appris à partir de nos expériences, a-t-il déclaré. Si chacun des premiers ministres revient plus satisfait, je suis plus satisfait.»

La visite en Corée aura permis la signature de 73



Le premier ministre Jean Chrétien était pensif, hier, lors du dernier déjeuner d'affaires du séjour d'Équipe Canada en Corée.

contrats et lettres d'ententes, pour une valeur de 602,57 millions.

Sept entreprises québécoises ont signé des contrats totalisant 6,4 millions.

C'est peu comparativement aux firmes ontariennes, qui ont signé pour 54 millions de contrat, ou celles de la Colombie-Britannique, qui sont à la source de la moitié des ententes.

Hydro-Québec a toutefois annoncé hier matin qu'il allait s'associer avec deux firmes sud-coréennes pour essayer de décrocher deux contrats de construction de barrages au Laos et au Cambodge, d'une valeur de 300 millions chacun. La mission atterrira à Manille dans la journée d'aujourd'hui, pour une visite de trois jours. Puis, elle terminera sa tournée à Bangkok.

■ Autres textes en page B2

Gouvernement du Québec

Le déficit demeure sous-évalué, déplore Breton

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le déficit du gouvernement québécois est sous-évalué de plus d'un milliard de dollars. Les chiffres officiels ne tiennent pas compte de toutes les obligations relatives aux régimes de retraite des employés de l'État, déplore une nouvelle fois cette année le Vérificateur général du Québec, Guy Breton.

Dans les récents Comptes publics qui ont été déposés à l'Assemblée nationale le dernier jour de la session, le 20 décembre, le Vérificateur revient à la charge, comme il le fait d'ailleurs pour la douzième année consécutive, et dénonce cette présentation des finances publiques.

«Le gouvernement ne comptabilise qu'une partie de ses obligations envers les régimes de retraite», écrit le Vérificateur. A mon avis, cette convention comptable n'est pas appropriée, puisque les obligations du régime de retraite constituent de véritables éléments de passif et devraient être comptabilisés.»

Le Vérificateur Guy Breton et son prédécesseur Rhéal Châtelain ont toujours émis une telle critique face aux états financiers présentés tant par le gouver-

nement péquiste que sous le régime libéral.

Selon le rapport du Vérificateur, si le gouvernement avait présenté ses chiffres selon les directives du Conseil sur la comptabilité et la vérification dans le secteur public (CCVSP), le déficit des opérations budgétaires au 31 mars 1996 aurait été supérieur de 1 035 000 000 \$.

Le Vérificateur Guy Breton recommande au gouvernement de «redresser ses pratiques comptables dans le sens proposé par le CCVSP».

Le Vérificateur continue également de protester contre le fait que les états financiers officiels du gouvernement ne sont publiés qu'en décembre de chaque année, soit plus de neuf mois après l'année financière qui se termine le 31 mars.

«La publication tardive de ces documents de reddition de comptes est susceptible d'amoindrir leur utilité», note-t-il.

Dans un mémoire rendu public en 1996, l'Ordre des comptables agréés du Québec invitait lui aussi le gouvernement à utiliser des pratiques comptables qui assurent une reddition de comptes rigoureuse.

L'Ordre cite des méthodes de passe-passe utilisées par certains gouvernements dans la présentation de leurs états financiers: mise en place de comptes extra-budgés-

taires, accélération des recettes accompagnées d'un retard des dépenses, jeu dans les hypothèses actuarielles des fonds de pension, comptabilisation inadéquate de la vente d'actifs ou report de travaux d'entretien.

Chiffres officiels

Quoi qu'il en soit, les Comptes publics établissent que le déficit du gouvernement pour l'année financière qui s'est terminée en mars 1996 est inférieur à la barre des quatre milliards. Il s'établit en fait à 3 966 000 000 \$.

Ce déficit était à 5,8 milliards en 1995, dernière année où le précédent gouvernement libéral était à la tête de l'État.

Le gouvernement Bouchard a mis en place un plan pour réduire graduellement ce déficit à zéro le 31 mars de l'an 2000.

Dès cette année, le déficit devrait atteindre 3 275 000 000 \$, puis être ramené à 2,2 milliards en 1998 et à 1,2 milliard en 1999.

Même réduit à quatre milliards en 1996, le déficit a néanmoins porté à 60,8 milliards la dette accumulée du Québec, soit une somme de 8216 \$ pour chacun des 7,4 millions de Québécois.

• LES ACTUALITÉS •



ARCHIVES LE DEVOIR
Les tribologues ont peut-être enfin trouvé une explication au phénomène qui permet aux lames de patin de glisser et aux patineuses de s'élaner élégamment.

Pourquoi la glace glisse-t-elle ?

HERVÉ MORIN
LE MONDE

Par ces temps de frimas, trottoirs et chaussées transformés en patinoires sont autant de laboratoires où chacun expérimente les règles de la tribologie, cette science «du frottement et de ses effets».

Les tribologues-malgré-eux seront réconfortés d'apprendre que cette discipline a récemment permis de mieux comprendre pourquoi la glace glisse. Le comportement des molécules d'eau à la surface d'une pellicule de glace vient d'être décrit par une équipe internationale, grâce à un instrument de diffraction des électrons lents (LEED) du laboratoire Lawrence-Berkeley de l'université de Californie. L'étude, à paraître dans la revue *Surface Science*, montre qu'à l'échelle atomique la glace, au moins à l'interface avec d'autres matériaux, présente des propriétés intermédiaires entre celles observées à l'état solide et à l'état liquide. Quand l'eau est gelée, la molécule HO, composée de deux atomes d'hydrogène pour un atome d'oxygène, s'agglomère à ses pareilles par le truchement de liaisons dites hydrogène. C'est ce qui confère à la glace sa rigidité. «*Ces molécules s'organisent alors en différents arrangements tétraédriques, superposés*», explique Christian Minot, du laboratoire de chimie théorique de Jussieu (CNRS, université Paris-VI), cosignataire de l'étude.

Les vibrations des atomes d'oxygène pourraient bien être responsables des pertes d'adhérence à la surface de la glace

liaisons existaient bien, mais les atomes d'oxygène étaient tellement agités qu'ils ne pouvaient être détectés. Vibrant à un rythme trois ou quatre fois plus élevé que dans les couches inférieures, ils induisent, en surface, des déformations de l'ordre d'une dizaine d'angströms, soit un milliardième de mètre, en épaisseur. Ces vibrations pourraient bien être responsables des pertes d'adhérence à la surface de la glace, estiment les chercheurs. «*Il n'y a aucune raison de douter que ce qui se passe au niveau atomique ne puisse avoir de conséquences à l'échelle macroscopique*», observe Christian Minot, qui note qu'on manque encore d'un mot adéquat pour désigner cet état de surface. «*Le terme «quasi liquide» est inapproprié, car, alors que dans l'eau les molécules s'échangent de manière désordonnée, elles conservent ici une structure ordonnée, une certaine périodicité dans les motifs*». Ces observations permettent de mieux comprendre pourquoi, par exemple, les glaciers à l'échelle du siècle s'écoulent comme des fleuves. Mais, dans l'immédiat, il est peu probable qu'elles aboutissent à la mise au

point de procédés antidérapage, à l'usage des automobilistes ou des piétons. Elles pourraient intéresser plus directement le secteur aérospatial, où la compréhension des phénomènes de friction, à grande vitesse et dans des atmosphères parfois très froides, est primordiale. L'étude offre également, ainsi que le souligne Jonathan Abbat, un spécialiste de la chimie atmosphérique de l'université de Chicago cité par l'hebdomadaire britannique *New Scientist*, des pistes pour comprendre la dégradation de la couche d'ozone. On pense en effet que les cristaux de glace interviennent dans la catalyse qui aboutit à la production de composés chlorés, eux-mêmes responsables de la destruction des molécules d'ozone. «*La propriété quasi liquide de la surface de la glace, explique-t-il, pourrait expliquer pourquoi les cristaux sont si réactifs*».

Procédés antidérapage

Pulsé sur un échantillon de glace porté à 183 °C au-dessous de zéro, le rayon de faible intensité de LEED, qui permet indirectement de «positionner l'arrangement des atomes sur une surface», aurait dû mettre en évidence la structure de ces petites pyramides à trois côtés, et notamment les liaisons hydrogène avec les atomes d'oxygène. Or, à la surprise des physiciens de Berkeley, la couche superficielle d'HO semblait avoir disparu! Cette énigme a vite été résolue: les

Catastrophes

Les USA s'intéressent à la survie des animaux

ALICE LOVE
ASSOCIATED PRESS

Washington — Les animaux aussi méritent d'être sauvés en cas de sinistre ou de catastrophe naturelle. Ainsi vient d'en décider l'Agence fédérale américaine des situations d'urgence (FEMA), pour le bien des «meilleurs amis de l'homme» mais aussi de leurs propriétaires.

La non-prise en charge des animaux en péril peut en effet s'avérer désastreuse en terme de vie humaine, estime la FEMA. Ainsi, il n'est pas rare que des habitants refusent d'évacuer des zones dangereuses tant que leurs animaux ne sont pas secourus. En outre, la perte de troupeaux peut entraîner un préjudice financier irréparable pour de nombreux éleveurs.

Dans une série de recommandations, la FEMA estime donc nécessaire d'intégrer le sauvetage des animaux, domestiques ou d'élevage, aux opérations de secours, avec le concours du ministère de l'Agriculture, d'associations de défense des animaux, de chenils, voire de zoos.

Selon l'agence américaine, les animaux secourus doivent être placés en convalescence dans des hôpitaux vétérinaires, des chenils, des animaleries, ou, pour le bétail, dans des hippodromes ou des champs de foire. En outre, les localités sinistrées devraient organiser le ramassage et la destruction des cadavres des animaux morts.

Ces recommandations sans précédent ont trouvé une illustration concrète la semaine dernière dans le nord de la Californie, dans le comté de Yuba, frappé par de graves inondations. Avec l'aide de l'association de défense des animaux Humane Society, les sauveteurs ont pu secourir plus

de 400 animaux menacés d'une mort certaine par noyade ou hypothermie.

À Marysville, ville de ce comté, des membres de Humane Society ont ainsi sauvé un cheval coincé depuis plusieurs jours par des fils de fer barbelés dans les eaux glacées qui avaient inondé la zone. Après avoir gagné la confiance de l'animal, ils ont réussi à le libérer et à le conduire à l'abri. En chemin, l'équipe a récupéré deux chats bloqués par les eaux et un âne resté attaché à un arbre...

De nombreux autres animaux ont été sauvés des eaux, y compris des lapins et des chèvres. En outre, les secours ont aidé des éleveurs à trouver des endroits sûrs où conduire leurs troupeaux en attendant un retour de la situation à la normale.

Les animaux blessés ont été traités dans un hôpital vétérinaire, dans le cadre d'un programme mis sur pied par l'Association médicale vétérinaire de Californie. D'autres ont trouvé refuge sur un champ de foire, transformé pour l'occasion en arche de Noé, le temps que leurs propriétaires viennent les récupérer.

Malgré les résultats spectaculaires de cette opération, la prise en charge des animaux dans les situations d'urgence est souvent ignorée dans le reste du pays. Beaucoup de collectivités n'ont pas les moyens matériels et financiers de secourir à la fois les personnes sinistrées et leurs animaux, souligne Morrie Goodman, porte-parole de la FEMA.

Pourtant, le non-sauvetage des animaux peut nuire gravement au moral des victimes de catastrophes qui sont déjà en situation de stress, met en garde Stephen Dickstein, un responsable de Humane Society. Les enfants en bas âge, en particulier, sont sensibles à la perte de leurs animaux, relève-t-il.

À VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE, AVEC QUI AVEZ-VOUS PLANIFIÉ VOS REER DANS LE BLANC DES YEUX ?

AYEZ VOS REER BIEN À L'ŒIL.

Faites appel à l'un des conseillers ou l'une des conseillères du Groupe Investors, des professionnels, qui possèdent une solide expertise financière. Avec votre conseiller, vous prendrez tout le temps qu'il faut pour bien cerner vos besoins et vos objectifs financiers. De cette façon, il sera en mesure de vous guider parmi notre gamme complète de REER avantageux et de bâtir avec vous une stratégie financière adéquate.

MIEUX VOUS CONNAÎTRE POUR MIEUX VOUS CONSEILLER.

Puisque votre conseiller du Groupe Investors connaît votre situation, il verra à ce que votre choix de REER soit une partie intégrante de votre stratégie financière et ce, tout au long des ans. Selon vos besoins, vous pourrez choisir parmi une gamme de fonds mutuels Groupe Investors ou encore de fonds prestigieux recommandés par la Gestion d'éléments d'actif Merrill Lynch, Sceptre, Beutel Goodman et Rothschild Sélect. Vous pourrez également opter pour notre famille de portefeuilles afin de profiter de toute la diversité nécessaire d'un seul coup. De cette façon, vous êtes assuré, aujourd'hui comme demain, d'avoir entre les mains les outils nécessaires pour développer une solide stratégie de répartition d'actifs et obtenir le meilleur rendement possible.

Alors cette année, consultez l'un de nos conseillers. Vous verrez que parler finances entre quatre yeux ça rapporte!

AVEC LE GROUPE INVESTORS VOUS PARLEZ À QUELQU'UN

IG Groupe Investors
POUR prendre DEMAIN en mains.

Pour plus de renseignements, téléphonez à l'un de nos bureaux ou au 1 888 746-6344. Visitez notre site Internet à l'adresse suivante: www.investorsgroup.com.

ANJOU
(514) 493-1669
LAVAL
(514) 973-2333
MONTRÉAL
DÉCARIE
(514) 733-1796

MONTRÉAL
ÎLE-DES-SŒURS
(514) 766-7736
MONTRÉAL
WESTMOUNT
(514) 935-3520
MONTRÉAL
WEST ISLAND
(514) 426-0886

RIVE-SUD
BROSSARD
(514) 443-6496
ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE
(819) 825-8533
BEAUCE-AMIANTE
(418) 227-8631

QUÉBEC
(418) 681-0990
MAURICIE
(819) 378-2371
SAINTE-FOY
(418) 654-1411

SAGUENAY
(418) 696-1331
SHERBROOKE
(819) 566-0666
GATINEAU-HULL
(819) 243-6497

FONDS MUTUELS - PLACEMENTS GARANTIS - PRÊTS REER - ASSURANCES

É D I T O R I A L

L'univers de
M. Bourque

Lise Bissonnette

Avec l'appui hésitant d'une vingtaine de conseillers qui restent en ses parages mais ne montent pas au front pour le défendre, le maire de Montréal, Pierre Bourque, n'occupe plus que l'ombre de sa fonction. Seule la pitié qu'il inspire, puisqu'il faut bien appeler les choses par leur nom, explique la discrétion du lâchage général dont il fait l'objet, partout à l'extérieur de l'hôtel de ville.

Tout autre homme politique que lui, s'il s'était montré aussi inepte et inapte à la vie publique depuis maintenant plus de deux ans, eût fait l'objet d'attaques féroces et de désaveux définitifs. Montréal n'est pas un hameau et un panier de crabes ne peut longtemps tenir lieu de gouvernement à une métropole. Mais M. Bourque est un cas d'espèce. Sa dérive politique est perçue comme une tragédie personnelle, la descente aux enfers d'un bon garçon dont les ambitions sont cruellement trahies par son absence de talent. Personne n'a envie de sonner l'hallali.

Avec les dernières intrigues de palais à secouer la mairie, le drame personnel tourne toutefois au cauchemar collectif. Voilà que l'opposition au maire, que ses collègues de la Communauté urbaine, que les analystes de la question municipale en sont réduits à déplorer le limogeage de Sammy Forcillo et Pierre Goyer, boutés hors du comité exécutif et remplacés par plus faibles qu'eux. À part leur durabilité électorale, ni l'un ni l'autre, à ce qu'on sache, n'ont jamais impressionné les Montréalais par quelque brio, ni mérité l'approbation qu'ils récoltent aujourd'hui, bien au contraire.

M. Forcillo, responsable des affaires financières jusqu'à tout récemment, quémantait en vain un pacte fiscal d'un gouvernement du Québec qui ne le trouvait pas assez crédible pour faire avancer le dossier. Quant à M. Goyer, auquel on avait confié l'urbanisme, il aura présidé au retour de Montréal parmi les massacreurs de patrimoine et on ne lui connaît aucun projet transcendant. Leur montée en grade a été l'une des nombreuses erreurs de M. Bourque et le fait est qu'ils lui ont tous deux été déloyaux. M. Forcillo a bel et bien contesté durement la présidente du comité exécutif, Mme Eloyan, qui avait la confiance du maire. Et M. Goyer a bel et bien jugé bon d'aller discuter des problèmes de M. Bourque, en cachette, avec le chef de cabinet du premier ministre du Québec. Ils se sont comportés en rongeurs qui quittent le navire et il est scandaleux de les voir aujourd'hui réclamer solidarité. Mais leur duplicité, qui s'est produite au plus haut niveau, illustre à quel point le capitaine est coincé en fond de cale. Rien ne va plus.

Sans présumer du rapport d'enquête du Directeur général des élections qui devrait être rendu public cette semaine et qui pourrait bouleverser la scène, M. Bourque est encore techniquement capable de gouverner, tant que son parti détient la majorité des sièges au conseil municipal. Sauf malversation grave qui s'avérerait, Québec ne peut mettre Montréal en tutelle, bien que le scénario en soit souvent invoqué. La seule personne capable de dénouer l'impasse, aussi isolé dans sa décision qu'il est au pouvoir, est M. Bourque lui-même.

À la mi-temps de son mandat, en faisant un bilan rose de son action alors que tout se défaisait autour

de lui, en octobre dernier, le maire déclarait: «On a besoin de stabilité, c'est évident. On a besoin de confiance», en attribuant au climat politique québécois et au débat sur la question nationale la morosité et l'incertitude des Montréalais. Ce débat constitutionnel n'est pas le sien. Mais l'évident et désastreux effet de sa gestion sur les affaires montréalaises, sur la «confiance», sur la «stabilité», est de son ressort.

La première chose qu'attendent les Montréalais, c'est qu'il en prenne acte, qu'il reconnaisse au moins le problème. Mais M. Bourque, hélas, a un singulier rapport avec la réalité. Il confond la sympathie personnelle qu'il inspire avec un appui politique qui lui viendrait de la population. Il croit qu'il suffit d'être personnellement honnête pour qu'on lui pardonne de diriger un parti constamment en contravention avec la loi électorale. Il se disait encore récemment élu pour «faire le pont entre Ottawa et Québec» alors que l'une et l'autre capitales se gaussent également de ses opinions. Il pense qu'il suffit d'illuminer l'hôtel de ville ou de faire chanter «Montréal, c'est toi ma ville», pour que la méfiance s'évapore. Il croit avoir fait un beau geste pour la paix sociale en trahissant sa promesse de ne jamais passer l'éponge sur la violence exercée par certains cols bleus à l'égard des contremaitres. Et il n'arrive pas à voir où était le mal de confier à des gens d'entreprise, baptisés «sages», le soin de le conseiller sur des réformes ou certains trouvaient directement intérêt. Qu'il soit un pur esprit constamment surpris du tour que prennent les choses terrestres et de la méchanceté des êtres de chair, ou qu'il soit un autoritaire déguisé derrière un semblant de naïveté, le résultat est le même. M. Bourque n'a pas de prise sur Montréal, ne comprend rien aux exigences contemporaines du leadership politique, et ne saurait d'aucune façon apporter la solution au problème dont il est l'incarnation.

Le vaudeville continue, avec l'injonction qu'ont obtenue hier les Forcillo et Goyer qui s'acharnent comme s'ils pouvaient représenter, de quelque façon, l'alternative à Pierre Bourque. On comprend ce dernier de refuser de leur céder, à court terme. Mais même s'il y réussissait, quel avenir a-t-il désormais? Peut-il s'excuser de ses erreurs, comme c'est la mode, et repartir à zéro avec une équipe aussi dépourvue d'élus compétents, ébranlée par une zizanie qui continuera, tout en traitant avec des interlocuteurs provinciaux ou fédéraux qui resteront figés jusqu'à la fin de son règne?

S'il a à cœur les intérêts de Montréal, le maire Bourque doit faire un bilan ordonné de sa situation, et songer à partir. Reste à savoir s'il est capable de cette lucidité. «Je ne comprends pas votre question», disait-il hier à un journaliste qui l'interrogeait sur la confiance des Montréalais. Il attribuait le climat de crise aux médias et affirmait froidement que «tout fonctionne très bien à Montréal». Il vit décidément dans un autre univers.

L E T T R E S

L'enfer de l'Algérie

Jusqu'à quand le sang et les larmes des Algériens va-t-il servir d'encre pour imprimer les pages des journaux de vos hypocrites démocraties?

Jusqu'à quand cette conscience «humanitaire» va-t-elle s'accommoder des horreurs vécues au quotidien par les Algériens, avec ces têtes tranchées, ces cadavres mutilés et l'enfer de ce peuple, mis à genoux et livré à un désespoir généralisé?

Jusqu'à quand les «défenseurs» des droits humains vont-ils se contenter de noter pour l'Histoire les cris de torture et le nombre des victimes de tous les crimes organisés?

Jusqu'à quand allez-vous invoquer toutes les raisons du monde afin de justifier le silence qui entoure l'Algérie et ainsi éviter d'aborder la vraie, celle qui dit qu'une Algérie libre et démocratique menacerait les intérêts de certains, aujourd'hui au pouvoir, d'un côté comme de l'autre de la Méditerranée?

Si les démocraties s'accommodent de ce type de massacres, à quoi auront servi tous les discours démocratiques qui ont balayé la planète durant les années 80, de Berlin à Pékin et de Moscou à Alger?

Comment cette liberté, qui a soufflé, via les satellites, sur des millions de foyers, a-t-elle pu se solder par tant de misère, de carnage et d'abus dans un pays où les gens ne sont pas plus allergiques que d'autres à la culture démocratique?

Ce n'est pas non plus un peuple plus violent que d'autres. Peut-être même que par un concours de circonstances, il est enclin à subir plus que d'autres.

C'est pourquoi, en tant que citoyen d'un pays meurtri dans sa chair et dans son âme, je dénonce par ces

mots, le seul moyen dont je dispose, le silence scandaleux de la communauté internationale face au massacre des Algériens.

Je ne comprends pas qu'un conflit, que l'atrocité des crimes et le nombre de victimes placent au deuxième rang après le génocide du Rwanda, puisse laisser indifférente la communauté internationale.

Je ne comprends pas que le peuple algérien ne puisse pas bénéficier d'un soutien impartial des démocraties occidentales dans la recherche d'une solution négociée.

Plusieurs tentatives de paix ont été initiées par les forces politiques démocratiques, mais faute de ce soutien, elles ont échoué contre le mur érigé par la militarisation du conflit.

En l'an 6 de cette guerre meurtrière particulièrement sauvage, n'est-il pas temps que la communauté internationale prenne ses responsabilités et aide l'Algérie à redevenir une terre non seulement vivable, mais aussi, pourquoi pas, un exemple tout à fait valable en matière de démocratie?

Un des principes de la démocratie, n'est-ce pas, c'est justement la tolérance des croyances et des idées divergentes qui traversent une société; autrement dit, c'est la culture du compromis.

Elle existe en Algérie. Il suffit d'ouvrir les yeux pour la voir.

Yasmine Nedjar
Ottawa, 9 janvier 1997

Un texte prémonitoire

À ma lecture du texte de Denis Gaudin intitulé «La souveraineté en otage» et publié dans *Le Devoir* du 10 janvier dernier, je me suis «souvenu» de ce qu'a écrit notre immense poète Gaston Miron le magnifique,

Un texte d'une extraordinaire va-

leur prémonitoire: «Quand le doigt du sage montre la lune, l'imbécile regarde le doigt. Quand le PQ montre la souveraineté, l'imbécile regarde le PQ.»

Le chanoine Jacques Grand'Maison célébrant les funérailles de Gaston Miron, qu'il qualifie de grand seigneur du sentiment, avait bien raison de lui dire: «Non, Gaston, tu n'es pas mort. Six pieds sous terre, tu effraies encore.»

Pierre-Paul Roy
Laval, 10 janvier 1997

Goujaterie de fumeurs

Un non-fumeur vient de publier dans *Le Devoir* un texte accusant les antitabagistes du péché d'«intégrisme».

Disons d'abord qu'au sens strict, l'intégrisme interdit à autrui ce qui fait du tort à l'usager, pour son propre bien et contre sa volonté. Ce n'est pas du tout le cas chez les antitabagistes.

Fumez autant que vous voulez. La liberté est pour tous, et la tolérance signifie étymologiquement «tolérer l'erreur».

Cependant, fumeurs, respectez deux conditions:

■ Payez en totalité par des taxes tous les torts à votre propre santé et aux accidents imputés.

■ N'enfumez, jamais ni nulle part, votre famille, vos collègues de travail ou vos concitoyens dans les endroits publics.

Un antitabagiste exaspéré par la goujaterie, le manque de civisme, le manque de discipline personnelle de certains fumeurs résistants, dont l'ego est plus gros que leur sens des responsabilités.

Jacques Légaré, Ph.D.
Professeur d'économie et d'histoire
Campus Notre-Dame-de-Foy
Saint-Augustin-de-Desmaures,
7 janvier 1997

CORÉE DU SUD...



Speak Black

Il y a un débat en cours aux États-Unis qui ressemble étrangement à un débat québécois des années 60, mais avec des différences frappantes.

Cela fait maintenant presque 40 ans que Jean-Paul Desbiens a utilisé le nom de plume du Frère Untel pour dénoncer, dans les pages de ce journal, l'état de la langue française au Québec. C'est une série de lettres concernant la vie scolaire réelle qui avait lancé le débat sur le joul et, si non inventé, du moins popularisé ce surnom de la langue populaire québécoise. (D'après *Le Petit Robert*, le mot date de 1960 mais le dictionnaire dit aussi que, selon André Laurendeau, le mot était utilisé avant 1920.)

On a tendance à oublier la bataille littéraire qui a suivi, pendant les années 60, avec les poètes et romanciers utilisant le joul comme une arme quasi révolutionnaire. Mais si l'on veut la preuve que cette guerre est finie, on peut lire Noël Audet, dans *Écrire de la fiction au Québec* (1990). «Michel Tremblay, auteur admirable à tout point de vue, a parfois de la friture sur la langue, écrit-il. Il en fait trop, me semble-t-il, il s'acharne, dans ses romans, à photographier la langue populaire, il tient à la reproduire dans ses intonations, ses écorchures, son accent, alors qu'il pourrait se contenter de quelques indices signalant au lecteur le lieu d'où il parle. Cela la prive d'une partie de l'audience franco-phonie.»

Le ton sobre, respectueux, poli, plein d'admiration, est loin d'être une attaque de front comme cela était courant il y a 20 ans.

Le choix littéraire de la langue populaire n'est pas limité à Michel Tremblay, ni au Québec. Le film *Trainspotting* de Irvine Welsh, basé sur le roman écossais du même nom, comportait des sous-titres pour traduire son

argot en anglais standard; le romancier écossais James Kelman a gagné le prix Booker en 1994 pour son livre *How Late It Was*, écrit dans un dialecte écossais; et en 1993, Roddy Doyle a remporté le même prix pour un roman écrit en dialecte irlandais.

Mais autant le débat a été littéraire au Québec et en Grande-Bretagne, autant celui sur *Ebonics* aux États-Unis est social: un débat de race et de classe.

Ebonics — un mot formé de «ebony» (ébène, ou noir) et «phonics» — a été choisi lors d'une conférence académique en 1973 pour caractériser la langue populaire afro-américaine, dont certains éléments de syntaxe ont

hérité de plusieurs langues africaines. En décembre, la commission scolaire d'Oakland, en Californie, a décidé que cette langue devait être reconnue comme celle utilisée par les étudiants noirs.

La réaction, immédiate, fut houleuse. Pendant les Fêtes, les chroniqueurs en manque de sujets ont sauté sur l'occasion pour dénoncer ou défendre la politique d'Oakland. Pour certains,

c'était comme si la commission scolaire avait décrété une abolition totale de toutes les erreurs de grammaire de ses étudiants, une espèce de commandement de «*Speak Black*».

Sur la défensive, la commission scolaire a été accusée de vouloir définir les étudiants qui parlent «*Ebonics*» comme bilingues, de vouloir enseigner *Ebonics* en classe et recueillir plus d'argent.

Bien au contraire, a-t-elle rétorqué: le but de l'exercice est de pouvoir expliquer aux étudiants qu'ils parlent quelque chose d'autre que l'anglais, sans les mépriser.

En effet, Oakland fait face à un problème de taille. Avec 53 % de la population scolaire, les étudiants afro-américains représentent 71 % des classes spéciales pour des étudiants en difficulté. En plus d'être parlée à domicile,

la langue populaire des Noirs américains domine la musique *rap*; pour une société de plus en plus isolée de la majorité, le dialecte devient une barrière supplémentaire à surmonter.

Contrairement aux romanciers de langue populaire comme Michel Tremblay, James Kelman, Irvine Welsh et Roddy Doyle, les grands écrivains noirs américains comme Toni Morrison, qui a gagné le Prix Nobel en 1993, utilisent toutefois un anglais châtié. Les grands orateurs tels Jesse Jackson ou Martin Luther King parlent un anglais tout à fait traditionnel.

La grande ironie dans le débat entourant la politique linguistique d'Oakland, c'est qu'on s'indignait beaucoup plus du fait que les Afro-Américains parlent une langue distincte, avec une syntaxe particulière, que devant le fossé grandissant qui empêche les exclus de la société américaine d'y participer.

La prétention selon laquelle le problème de base des jeunes Noirs dans les centres-villes pauvres des grandes villes américaines provient d'un refus de reconnaître leur façon de s'exprimer comme une langue particulière, semble ridicule en soi. La langue n'est qu'une partie de l'isolement des jeunes Noirs de la société urbaine américaine. Et la mutation aux États-Unis d'une économie manufacturière en une économie d'information limite davantage ceux qui n'ont pas accès à une éducation de qualité.

On peut espérer que ceux qui dénoncent la commission scolaire d'Oakland pour son effort de communiquer avec une génération de plus en plus fragile, se rendront compte que la communauté noire urbaine est en crise d'éducation. On peut dénoncer le dialecte populaire, comme l'a fait le Frère Untel, ou le valoriser comme Michel Tremblay. Mais l'isolement linguistique n'est qu'un symptôme d'un isolement social et racial qui va bien au-delà d'une différence de syntaxe.

À P R O P O S

...de pauvreté, ici et là

Y a-t-il plus de pauvres au Québec qu'ailleurs au Canada? Cette question a maintes fois été abordée dans les médias, notamment lors de la publication des données de Statistique Canada sur la faiblesse des revenus.

Notre analyse apporte de nouvelles observations sur cette question. C'est dans les Prairies que le taux de pauvreté était le plus faible en 1992, suivi par les provinces de l'Atlantique.

Par ailleurs, l'écart entre l'Ontario et le Québec est fortement réduit; les taux de pauvreté étaient presque identiques dans les deux provinces (6,4 % et 6,5 %). En 1992, la Colombie-Britannique suivant derrière avec 6 %. Ces résultats sont fort différents de ceux de Statistique Canada.

D'après l'indice ISPR, il y aurait beaucoup moins de

pauvres dans les Maritimes et dans les Prairies, et beaucoup plus dans les provinces riches, le niveau de la pauvreté restant par ailleurs élevé au Québec.

Sur le plan longitudinal, le taux de pauvreté est en régression dans les Maritimes, il est relativement stable dans les Prairies alors qu'il augmente en Ontario et en Colombie-Britannique.

Si nous additionnons les deux taux (de pauvreté et de quasi-pauvreté), la proportion était plus élevée au Québec en 1992 (17 %), suivi de l'Ontario avec 16,1 %. Le Québec détient toujours la palme du plus haut taux, mais ce qui change, c'est l'écart avec l'Ontario qui rétrécit.

Simon Langlois, in *Québec 97*, l'agenda, collaboration Fides-Le Devoir.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUE DOIS

IDÉES

La «longue patience» selon François Mitterrand

L'objectif de René Lévesque d'établir des relations étroites entre le Québec et la France a grandement bénéficié de l'appui de l'ancien président français

LOUISE BEAUDOIN

Ministre de la Culture et des Communications du Québec

Allocution prononcée à l'occasion du colloque sur François Mitterrand organisé par l'UNESCO et l'Institut François-Mitterrand à Paris le 9 janvier 1997

Dans les rapports politiques de François Mitterrand avec le Québec, la première des trois périodes qu'il y a lieu de distinguer est celle des années 1970 alors qu'il a pris la tête du Parti socialiste.

Dans un livre de *Chroniques* publié quelques années plus tard, René Lévesque, premier ministre du Québec de 1976 à 1985, a raconté sa première rencontre, en 1972, avec François Mitterrand. Cette rencontre a été d'autant plus animée et chaleureuse que François Mitterrand n'avait pas manqué de saisir une certaine coïncidence des dates pour entraîner son hôte à la fête annuelle de la Rose.

Mézidon aura ainsi été l'étape la plus imprévue de la tournée inaugurale en France du chef du Parti québécois dont le but était d'établir des ponts avec l'ensemble des grands partis politiques. Aux yeux de René Lévesque, le dossier du Québec qui, par la majorité de sa population, est toujours «le prolongement humain de la France», méritait en effet, au-delà des appartenances politiques particulières, l'attention, la compréhension de tous les Français, y compris de ceux qui s'étaient initialement opposés, comme François Mitterrand, au «Vive le Québec libre» de juillet 1967 du général de Gaulle.

La qualité des rapports qu'entretenaient par la suite le leader socialiste et le leader souverainiste devra beaucoup au climat de ces premières discussions, sur le terrain, entre deux hommes qui, l'un et l'autre dans l'opposition, en étaient encore au cœur de leur traversée du désert. Parvenus au pouvoir, tous deux se souviendront!

C'est ainsi que René Lévesque, que j'accompagnais déjà à Paris en 1972, me confia, dès la prise du pouvoir, en 1976, du Parti québécois qu'il dirigeait, le mandat de développer des liens avec les dirigeants du Parti socialiste.

C'est en 1978 que François Mitterrand, profitant du congrès de l'Internationale socialiste à Vancouver, remplit la promesse qu'il nous avait faite de passer plusieurs jours au Québec pour se rendre compte par lui-même, en parlant avec les gens du pays, de l'état des choses.

J'aimerais vous citer deux extraits significatifs de la conférence de presse donnée au terme de son séjour:

«Le devoir de responsable français, devoir que j'ai tardivement exécuté faute d'avoir toujours disposé du temps nécessaire, c'est de connaître le Québec, c'est d'y aller, c'est d'essayer de le comprendre.»

Et encore ceci:
«Quant au problème crucial, à savoir est-ce que le Québec sera demain un État souverain ou ne sera pas, je suis hors d'état de me prononcer, je ne me prononce pas, étant entendu que la décision du peuple québécois, quelle qu'elle soit, sera accueillie par les Français de toute façon comme un fait de relations approfondies et multipliées. Quelle qu'elle soit, cette volonté des Québécois sera reçue par les Français comme l'affirmation d'un peuple frère.»

Décolla tout naturellement de cette visite la proposition 110 du programme du candidat de la gauche à l'élection présidentielle de 1981 dans laquelle François Mitterrand s'engage à poursuivre, et je cite, «l'établissement de relations étroites avec le Québec».

L'objectif que s'était fixé René Lévesque dès 1972 était ainsi formellement atteint: l'importance de relations étroites entre le Québec et la France faisait désormais l'objet d'un consensus entre les majorités qui allaient alterner à la tête de la France.



François Mitterrand et René Lévesque à l'occasion d'une de leurs rencontres.

Le deuxième temps des rapports politiques de François Mitterrand avec le Québec coïncide avec le premier septennat. Le référendum tenu en 1980 ayant tranché pour un temps la question, la souveraineté du Québec n'était plus à l'ordre du jour. Sur le plan des rapports avec la France, la grande affaire deviendra pour René Lévesque la création du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Pour le Québec, plus que pour quiconque, l'appartenance à une francophonie tournée vers l'avenir est, en effet, une question de survie.

Or, à cette époque, ce dossier du sommet était depuis dix ans dans une impasse que le gouvernement du Québec attribuait, non sans raison, à ceux même qui, au gouvernement fédéral canadien, voulaient l'en exclure. À ce sujet, je vous citerai le témoignage de l'ambassadeur du Canada en France à qui Brian Mulroney, élu premier ministre du Canada en 1984, confia le mandat, dont il s'acquittera avec un succès connu depuis de tous, de relancer le dossier. Dans son livre *À visage découvert*, Lucien Bouchard, aujourd'hui premier ministre souverainiste du Québec, écrit ce qui suit:

«L'État fédéral avait longtemps voulu un sommet francophone qui aurait consacré son statut prééminent et réduit le rôle du Québec [...] par une structure la plus possible calquée sur celle des conférences du Commonwealth. Ces dernières ne réunissent que les chefs de gouvernement fédéraux, à l'exclusion de tout premier ministre provincial...»

«En 1983, à l'issue d'un entretien à Williamsburg, avec le président Mitterrand, le premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau, alla jusqu'à annoncer unilatéralement la convocation du premier sommet. Encore une fois, c'est le gouvernement français qui sauva la mise, en se dissociant de l'annonce.»

À la pleine satisfaction du Québec, François Mitterrand a ainsi puissamment contribué à dénouer l'impasse, d'abord, tant que le dossier ne lui paraissait pas mûr, en donnant, comme ses prédécesseurs l'avaient fait, du temps au temps; ensuite au moment exactement propice, avec sa maîtrise exceptionnelle des situations, il a amené tous les intervenants à saisir l'occasion stratégique qui, enfin, se présentait.

Certes (et je peux en témoigner puisque à titre de déléguée générale du Québec en France, puis de ministre des Relations internationales, j'ai été impliquée dans ces négociations), François Mitterrand laissa aux seuls Canadiens et Québécois le soin de convenir entre eux des modalités de leur participation au Sommet. Mais il nous donna l'assurance que ce sommet n'aurait pas lieu tant que le Québec n'obtiendrait satisfaction quant à la place qu'il souhaitait y occuper.

Au terme de sa difficile gestation, la Francophonie politique est devenue non seulement une réalité, mais encore une réalité sans artificielle exclusion, à laquelle participe aujourd'hui le Québec de plein droit. De plus, comme les travaux des premiers sommets l'ont montré, cette francophonie politique, dans son extraordinaire diversité, se fait de plus en plus porteuse de développement pour les pays du Sud qui en sont membres.

Quelque vingt ans après l'établissement par Charles de Gaulle de rapports directs et privilégiés entre la France et le Québec et le lancement, avec les accords Johnson-Peyrefitte, signés en 1967, d'une des coopérations les plus fécondes qui soient, François Mitterrand, pour reprendre les termes mêmes qu'il employait à Montréal en 1987, a «veillé» à les «maintenir» et à les «enrichir». Et c'est grâce notamment à François Mitterrand que se sont ouvertes, pour le Québec, les portes de la Francophonie.



Louise Beaudoin

Le second septennat marquera le troisième temps des relations politiques de François Mitterrand avec le Québec. Le dossier de la souveraineté revient en effet au centre des débats. Jacques Parizeau, en prenant, en 1988, la tête du Parti québécois, avait remis le cap sur la souveraineté.

Pour un nombre sans cesse croissant de Québécois, loin de constituer un repli, l'option souverainiste, qui se conjugue avec des partenariats actifs au sein de grands ensembles économiques, tels l'ALENA et l'espace économique canadien, apparaît, plus que jamais, la réponse la plus pertinente, la solution d'avenir capable, à l'aube du XXI^e siècle, de concilier interdépendance économique et attachement à une culture, à une identité.

Ainsi que le rappelait encore récemment, lors d'un passage à Montréal, l'ancien secrétaire général des Nations unies, Boutros-Boutros Ghali:

«Pour entrer en relation avec l'autre, il faut d'abord être soi-même. C'est pourquoi une saine mondialisation de la vie moderne suppose d'abord des identités solides.»

Jean Jaures faisait lui-même une réflexion similaire en affirmant qu'«un peu d'internationalisme éloigne de la patrie; beaucoup d'internationalisme l'y ramène».

Et cette analyse s'avère d'autant plus pertinente que, malgré la quasi-victoire de la souveraineté lors du référendum d'octobre 1995, le système fédéral canadien fait sans relâche la démonstration de son inflexibilité et de son rejet de tout changement significatif.

Dans le dernier cours de son deuxième septennat, François Mitterrand a vraiment montré toute la qualité de son attachement pour le Québec. Car ses inclinations intellectuelles en faveur du principe du fédéralisme ne l'empêchèrent pas d'accepter de s'interroger sur la gravité des événements politiques survenus au Canada et au Québec. Et, en dernière analyse, d'en prendre acte.

En 1991, le président de la République française reçoit en tête-à-tête, fait inusité, le chef souverainiste de l'opposition officielle au Québec, geste qu'il renouvela en 1993, puis en 1994, cette fois avec le chef de l'opposition officielle à Ottawa, Lucien Bouchard. Sa porte nous a toujours été ouverte.

«La France, avait assuré François Mitterrand à Jacques Parizeau, en 1993, sans le précéder, accompagnera le Québec». L'engagement était en tout point conforme à celui déjà évoqué qu'il avait pris dix-sept ans plus tôt le chef du Parti socialiste. Et, sur le fond, sinon dans les termes, il était aussi dans la lignée de la position adoptée à Paris, en 1977, devant René Lévesque, par le président Valéry Giscard d'Estaing. Cette position de la France sera réitérée par le président Jacques Chirac qui déclarait à New York, le 23 octobre 1995, la semaine précédant le dernier référendum québécois: «Si le référendum est positif, la France reconnaîtra les faits, bien sûr.»

À Gaspé, en 1987, devant la croix qui rappelle celle plantée en 1534 au nom du roi de France par Jacques Cartier, François Mitterrand affirmait devant la foule assemblée: «Le mot Québec, je le prononce avec amour, avec respect, avec espoir.»

Aujourd'hui, devant vous à Paris, je veux dire à François Mitterrand: «Merci. Merci de l'amitié que vous nous avez manifestée durant toutes ces années, merci de nous avoir acceptés tels que nous sommes et d'avoir compris où nous voulions aller, et comment.»

Laissez-moi terminer par le dernier mot sur nous que je connais de François Mitterrand. Il m'a été rapporté par l'une de ses proches collaboratrices, Paulette Decraene, assez attachée au Québec pour être venue y vivre les derniers jours de la campagne référendaire. À son retour, en novembre 1995, commentant les résultats, François Mitterrand lui glissa:

«Vous savez, tout ça, c'est une longue patience.»

Le terrien, l'homme enraciné qu'était aussi René Lévesque aurait suivi François Mitterrand dans cette idée de la longue patience qui, seule, à travers d'impensables méandres, en vient à bâtir l'avenir. C'est là un profond enseignement dont toute la vie politique de François Mitterrand nous laisse l'héritage.

Joan Fraser et la neutralité politique

Il est faux de prétendre que le Conseil pour l'unité canadienne est un organisme non partisan, comme l'affirme l'ancienne rédactrice en chef de The Gazette

ANDRÉ BZDERA

Ancien chercheur au Bloc québécois

Joan Fraser, l'ancienne rédactrice en chef de *The Gazette*, est désormais directrice des recherches au Conseil pour l'unité canadienne. Il n'y a pas d'histoire là. Mais quelle ne fut pas ma surprise quand Joan Fraser affirmait que le Conseil pour l'unité canadienne est non partisan. Ai-je rêvé?

Selon un des rares rapports internes du Conseil pour l'unité canadienne qui a fait l'objet d'une fuite au cours des dernières années (*Sommaire des activités de mars 1995*), les responsables du Conseil avouent qu'ils s'adonnent principalement à des activités partisans depuis 1993 — à l'exclusion des quelques activités reliées à son statut d'organisme de «bienfaisance».

Croyant en 1993 qu'une victoire électorale du Parti québécois était probable et qu'il y aurait un référendum vers 1995, le Conseil s'est associé au Parti libéral du Canada, au Parti libéral du Québec et au Parti conservateur, et il a préparé à leur intention «un inventaire complet et une analyse exhaustive» de toutes les forces souverainistes au Québec, comté par comté. Le Conseil a rédigé le principal argumentaire employé par le camp du NON, vendu à perte dans tous les tabagies du Québec.

Grâce à un bulletin d'actualité confectionné tôt le matin et distribué par télécopieur, le Conseil pouvait suggérer des lignes de presse à presque tous les leaders canadiens anglais susceptibles d'intervenir dans le débat référendaire.

Le Conseil a aussi commandé, en collaboration avec le PLC, le PLQ et PC, le plus grand sondage politique de l'histoire québécoise: plus de 10 000 entrevues, dix fois le nombre habituel. Et c'est le Conseil, toujours agissant au nom des trois partis politiques fédéralistes, qui a commandé le tract référendaire publié par Angéline Fournier et Kimon Valaskakis de l'Institut Gamma (*Le Piège de l'indépendance*, 1995).

Et pour mieux dissimuler toutes ses activités de propagande, le Conseil a multiplié ses raisons sociales: Conseil Québec, Coalition des partenaires, Impact 95, Conseil québécois des gens d'affaires pour le Canada, Génération 18-35, organismes qui partagent tous le même personnel et les mêmes locaux du Conseil pour l'unité canadienne.

Les activités politiques du Conseil sont concentrées au Québec et ses dirigeants entretiennent une étroite relation de travail avec les stratèges fédéralistes de l'Operation Unity, actuellement sous la direction du ministre Stéphane Dion.

De plus, le Conseil n'identifie jamais les bailleurs de fonds, mais on



Joan Fraser

sait que le Conseil est essentiellement financé par le gouvernement fédéral, ses sociétés d'État et des entreprises du secteur privé.

■ côté gouvernemental, le ministère de Sheila Copps, le Patrimoine canadien, coordonne une myriade de contributions et de subventions versées au Conseil, et seul André Ouellet, maintenant le p.-d.g. de Postes Canada, sait quelle portion des dons «philanthropiques» de son entreprise prend le chemin du Conseil. Le ministère du Patrimoine canadien accorde, à lui tout seul, plus de trois millions de dollars par année au Conseil pour financer ses activités politiques;

■ quant au secteur privé, seules quelques entreprises, telles Procter & Gamble et Dow Chemical, avouent qu'elles contribuent financièrement aux activités du Conseil. Les autres dissimulent leurs donations, craignant sans doute l'impact d'une telle nouvelle sur leurs ventes au Québec.

Au fond, le Conseil pour l'unité canadienne, financé pour l'essentiel par le gouvernement fédéral, s'adonne à des activités partisans et à la diffusion de propagande politique en étroite collaboration avec les fonctionnaires fédéraux de l'Operation Unity et du Patrimoine canadien. De cette façon, les trois principaux partis politiques fédéralistes du Québec, étroitement associés aux activités du Conseil, violent l'esprit, et peut-être la lettre, des lois

fédérales et québécoises sur le financement des partis politiques.

Et cette affaire dépasse le cas du Conseil pour l'unité canadienne. Pensez aux «minutes du patrimoine» de la Fondation Charles R. Bronfman qui furent diffusées à la télévision à tous les quarts d'heure pendant le référendum de 1995. Qui finançait ce projet d'une valeur initiale de 30 millions de dollars? Le gouvernement fédéral et ses sociétés d'État ont contribué pour entre 25 % et 50 % des fonds. Bref, le caractère partisan des activités du Conseil pour l'unité canadienne, comme celles de la Fondation Bronfman, ne fait plus de doute. On ne peut plaider l'ignorance.

Mais il y a pire. Joan Fraser adopte, implicitement une moralité à deux vitesses: alors que l'ancienne rédactrice en chef de la *Gazette* a toujours dénoncé l'affaire des bulletins rejetés lors du dernier référendum, Joan Fraser célèbre maintenant son arrivée au sein d'un organisme qui est lui-même responsable du plus gros scandale du référendum de 1995: la dépense illégale de millions de dollars en faveur d'un des deux camps.

On ne saura pas imputer à Joan Fraser les torts de ses nouveaux collègues, mais en tant que directrice des recherches du Conseil pour l'unité canadienne, elle devrait peut-être s'interroger sur le caractère partisan de son travail et, pourquoi pas, sur l'identité de celui qui paie son salaire.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut, Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Le-gault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Berbé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Jean Fichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon (éditorialiste), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyline Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Francine Ouellet (secrétaires). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaires à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

HYDRO

SUITE DE LA PAGE 1

« Cette transaction constitue une excellente affaire pour Hydro-Québec et nous permettra d'accélérer notre pénétration du marché américain de l'énergie », a souligné, hier en conférence de presse, le nouveau vice-président, planification stratégique et développement, chez Hydro-Québec, Thierry Vandal, le protégé d'André Caillé qui l'a amené avec lui de chez Gaz Métropolitain. Le président d'Hydro-Québec participe actuellement à la tournée en Asie d'Équipe Canada, tout comme le président de la Caisse de dépôt, Jean-Claude Scraire, représenté lors de cette conférence de presse par Philippe Gabelier, vice-président, affaires publiques et relations avec les entreprises, de la Caisse.

Répondant aux questions des journalistes, M. Vandal a précisé qu'il était dans l'intention d'Hydro-Québec de maintenir comme entreprises distinctes au Québec Hydro-Québec et Gaz Métropolitain. « Cette transaction n'aura pas en soi d'influence sur les tarifs » de Gaz Métropolitain au Québec, a-t-il soutenu. « Il n'y a pas de changement dans le cadre de compétition au Québec » entre l'électricité et le gaz, a ajouté M. Vandal.

En vendant sa participation, la SOQUIP encaisse une plus-value de 141,5 millions de dollars par rapport à la valeur comptable de ce placement qui atteint 150 millions de dollars, a précisé Yves Rheault, président de SOQUIP. Trois firmes de courtage québécoises ont fourni aux parties des évaluations indépendantes de la valeur marchande de Noverco. Ces évaluations ont servi de base à la transaction.

La société d'État ne pourra pas longtemps palper ce bénéfice puisqu'il est « possible [lire probable] qu'une bonne partie des fonds soit versée au gouvernement », a dit M. Rheault. A moins de trois mois de la fin de son exercice financier, le gouvernement québécois peut donc compter sur près de 300 millions de dollars pour colmater les brèches. Pour ce qu'il restera, le cas échéant, la SOQUIP « aura à préparer un plan d'affaires » pour remplacer son mandat de 1982 qui consistait à appuyer le développement des infrastructures gazières au Québec, a laissé savoir le président de la SOQUIP.

Dans cette transaction qu'elle a contrôlée en exerçant son droit de préemption, c'est-à-dire son droit de racheter les actions de Noverco qui étaient mises en vente par l'un ou l'autre des actionnaires, pour revendre ces titres au nouvel actionnaire principal, la Caisse de dépôt a réévalué son placement dans Noverco. Elle réalise ainsi une plus-value de 110 millions de dollars, a précisé M. Gabelier.

Hydro-Québec aurait pu se lancer avec les mêmes partenaires à l'assaut du marché américain sans faire cette acquisition au Québec. « Les partenariats les plus durables sont ceux qui sont liés à une prise de participation », estime toutefois M. Vandal. Avec ses partenaires Gaz de France et la Caisse de dépôt, Hydro-Québec « sera un joueur majeur dans ce marché » déréglément de l'énergie en Amérique du Nord. Pour arriver à ses fins, Hydro-Québec a dû cependant offrir la réciprocité et ouvrir son réseau de transport de l'électricité à tous les producteurs d'électricité. « On a accepté d'ouvrir notre réseau de transport. C'est une première étape pour une ouverture complète des réseaux comme c'est le cas déjà dans le domaine du gaz », a souligné M. Vandal.

Hydro-Québec détient « 3-4 % » du marché global de l'énergie en Amérique du Nord, évalué à plus de 200 milliards de dollars américains, soit davantage que l'industrie des télécommunications, a fait valoir M. Vandal. La société d'État entend hausser cette part pour devenir un des cinq grands fournisseurs d'énergie en Amérique du Nord.

« Le rapprochement entre l'électricité et le gaz est une tendance lourde », a indiqué Jean Abiteboul, responsable au Québec de Gaz de France.

« Ce que nous faisons est semblable à ce qui fait dans notre industrie », a signalé M. Vandal, citant la fusion à New York d'un grand producteur d'électricité avec un grand distributeur gazier. Aux États-Unis, une grande partie de l'électricité est produite par de petites centrales thermiques au gaz et Hydro-Québec pourrait se lancer dans ce type de production d'électricité au sud de notre frontière. « Dans certains marchés nord-américains, il y a de grands avantages à lier la force des barrages hydro-électriques et la flexibilité et la proximité des centrales au gaz », a-t-il dit.

Hydro-Québec financera le prix d'acquisition par l'émission de titres de dettes. Les dividendes versés par Gaz Métropolitain sont suffisants pour couvrir les coûts de cet emprunt. En fonction des rendements actuels de Gaz Métropolitain, Hydro-Québec encaisse même un modeste bénéfice d'environ 10 millions par année, a indiqué M. Vandal.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Agence culturelle (514)985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet (514) 278-6060
1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 9858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Affaire somalienne

Young minimise les propos des commissaires

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Choqués par la décision du gouvernement d'imposer un échecancier au travaux de la Commission d'enquête sur les événements en Somalie, les trois commissaires ont dénoncé le geste d'Ottawa et affirmé que les Canadiens ne sauraient jamais qui sont les responsables du scandale somalien et si les allégations de camouflage sont fondées.

Le président, le juge Gilles Létourneau, et ses deux collègues, Robert Rutherford et Peter Desbarats, ont toutefois déclaré qu'ils avaient un «devoir moral» de poursuivre leurs travaux pour permettre aux Canadiens d'en savoir un peu plus sur cette ténébreuse affaire et ont donc décidé de ne pas démissionner.

Au cours d'un entretien téléphonique avec Le Devoir, le ministre de la Défense nationale, Doug Young, a minimisé les propos des commissaires et déclaré que sa décision d'accorder une dernière prolongation à la commission — qui doit ainsi terminer ses travaux le 31 mars et remettre au gouvernement un rapport final d'ici au 30 juin — était irrévocable.

« Je reconnais la frustration des membres de la commission. Je comprends qu'ils auraient aimé poursuivre leurs travaux encore pour quelques années mais j'espère qu'ils comprennent aussi ma frustration », a-t-il dit de Colorado Springs où il visitait hier les installations du NORAD.

Le ministre a déclaré qu'il ne changerait pas d'avis et qu'aucun délai supplémentaire ne sera accordé à la commission. « Si quelqu'un veut écrire un livre sur la Somalie, je l'invite à le faire. Moi, mon travail c'est de prendre des décisions. Je l'ai fait. »

À Ottawa, le chef de l'opposition, Michel Gauthier, a affirmé que l'intervention du ministre mettait en cause « l'indépendance du processus judiciaire » et que cela devrait inquiéter grandement les Canadiens.

Le ministre Young a réfuté cette affirmation. « Si la commission obtient une réponse positive, c'est bien. Si c'est une ré-

ponse négative, c'est de l'ingérence. Je n'accepte pas cette logique », a-t-il dit. Le ministre a rejeté les propos du juge Létourneau qui a affirmé que les Canadiens ne connaîtront pas toute la vérité sur le scandale de Somalie et que les responsabilités ne seront jamais établies. Il a fait une comparaison entre le débarquement de Dieppe et le scandale de Somalie.

« Je suis un passionné d'histoire. J'ai lu beaucoup sur le drame de Dieppe et la mort de nombreux soldats canadiens lors de cette opération [19 août 1942]. Si on met tous les livres qui ont été écrits sur le sujet côte à côte, on constate que les historiens cherchent encore qui est responsable de ce désastre national. [...] Je suis persuadé qu'à la fin [de l'enquête de Somalie] personne ne pourra dire voici les responsables, je sais tout sur ce qui s'est déroulé en Somalie, j'ai découvert les secrets de cette affaire. Je n'y crois pas. »

Dans une déclaration lue hier matin devant la presse parlementaire, le juge Létourneau a été très sévère envers le ministre de la Défense et le gouvernement libéral. « Nous sommes profondément déçus de la tournure des événements », a-t-il dit. Cette nouvelle échéance nous empêche d'examiner la nature et le bien-fondé des réponses apportées par le ministère de la Défense nationale aux sérieux événements qui se sont produits en Somalie. Durant leur séjour dans ce pays de la corne de l'Afrique, en 1992-1993, des soldats canadiens ont tué deux Somaliens.

Le juge a insisté sur le fait que la commission avait prévu d'analyser méticuleusement la responsabilité de la chaîne de commandement dans ces événements et remonter jusqu'au cabinet de l'ancien ministre [Kim Campbell], si nécessaire pour établir les responsabilités, mais cela ne sera plus possible.

De plus, le magistrat a indiqué que la nouvelle échéance du 30 juin « éliminait toute possibilité d'enquêter sur les allégations de camouflage au sein des échelons supérieurs de la hiérarchie du ministère de la Défense nationale et des Forces armées ».

Hier, un mémo rédigé par un conseiller de Mme Campbell et rendu public par la commission étaye la théorie du

camouflage. Le juge a dit que la décision gouvernementale jetait le discrédit sur les commissions d'enquête et que les citoyens canadiens « y penseraient à deux fois » avant d'accepter d'en faire partie.

Si une certaine lenteur avait caractérisé les travaux de la commission, a dit le juge, c'est que « la majeure partie des contretemps que nous avons subis nous fut causée par ce ministère même qui fait l'objet de notre enquête ».

Pour sa part, Peter Desbarats a déclaré que la décision gouvernementale n'avait rien à voir avec le temps que prenait la commission à mener son enquête ou le coût des auditions. M. Desbarats, un ancien journaliste, a déclaré qu'en acceptant la charge de commissaire en mars 1995, il avait reçu l'assurance que la commission pourrait tenir une enquête complète. « Je n'avais aucune raison de douter de la parole d'un ministre de la Couronne », a-t-il dit.

Mais, de poursuivre le commissaire, « le gouvernement a unilatéralement rompu le contrat nous liant [...] de telle façon que nous sommes maintenant incapables d'assumer nos responsabilités ». Dans sa déclaration, le juge Létourneau a souligné que « l'élimination de la question du camouflage et de la responsabilité des officiers supérieurs qui figurait dans notre plan d'enquête signifie à regret qu'il sera impossible pour le public de voir et d'entendre les témoignages » des personnalités militaires et politiques qui ont géré cette affaire et de certains militaires qui se sont plaints « de harcèlement de la part des autorités supérieures de la Défense nationale et des Forces armées de même que d'une ingérence de la chaîne de commandement ».

Le juge a conclu ses remarques en déclarant que lui et ses collègues « s'efforceront [t], dans le temps qui [leur] est alloué, de protéger l'intérêt public et de servir la population canadienne d'une manière dont celle-ci pourra à juste titre être fière ».

Pour sa part, l'avocate-conseil de la commission, Barbara McIsaac a déclaré qu'un recours devant la Cour fédérale pour renverser la décision du gouvernement était à l'examen.

BOURQUE

SUITE DE LA PAGE 1

Sammy Forcillo et Philippe Bissonnette auraient voté contre leur chef hier.

Pour l'équipe loyale et solidaire dont rêvait Pierre Bourque, il faudra repasser. Alors qu'on lui demandait si le caucus était derrière lui, Pierre Bourque avait lancé un laconique « Toujours! » en début d'après-midi. C'était avant que les événements ne basculent dans le vaudeville à l'hôtel de ville.

Le conseil municipal devait voter sur le remplacement de Pierre Goyer et de Sammy Forcillo par Colette Saint-Martin et Johanne Lorrain. Pour les conseillers de l'opposition, le vote allait permettre de révéler au grand jour les dissensions au sein de l'équipe de Pierre Bourque. « C'est un jour très grave pour Montréal », avait lancé solennellement André Lavallée, chef du Rassemblement des citoyens de Montréal, après une rencontre avec ses homologues de l'opposition.

La journée aura été aussi rocambolesque que grave. La valse-hésitation des élus de Vision Montréal a donné lieu à toutes sortes de spéculations. A un moment, il était question que Pierre Bourque n'obtienne même pas la majorité des votes.

Il n'y a pas à dire l'édifice du 275, rue Notre-Dame Est était bondé. Tout ce qui grouille et scribouille était au rendez-vous. Des conseillers, les cheveux en bataille, couraient dans tous les sens. Les citoyens en colère, demandaient au maire d'expliquer son geste. Des sympathisants de Vision Montréal étaient même prêts à déchirer leurs cartes de membres sur place.

« J'ai pris ces décisions en mon âme et conscience pour le meilleur de l'administration. Je n'ai pas à donner publiquement les détails », a eu pour seule réponse Pierre Bourque.

Le conseil municipal n'a jamais eu l'occasion d'entériner ou non le remaniement de l'exécutif proposé par Pierre

Bourque. Le « filibuster » n'est pas venu de l'Hôtel de Ville, mais du Palais de justice, Pierre Goyer et Sammy Forcillo obtenant leur injonction à la dernière minute.

Ironie du sort, c'est Me Claude-Armand Sheppard, l'un des fondateurs de Vision Montréal — il avait choisi les candidats du parti lors des élections de 1994 — qui a défendu Sammy Forcillo et Pierre Goyer. M. Sheppard a indiqué qu'il avait été contacté dimanche soir par un Sammy Forcillo décontenancé.

Le juge Derek Guthrie a émis une injonction qui annulait l'exclusion de MM. Goyer et Forcillo de l'exécutif hier en fin de journée. Le fond de la requête sera débattu le 22 janvier. Entre-temps, les deux parties vont développer leur argumentation.

Me Sheppard soutient que la Charte de la Ville de Montréal interdit à l'administration Bourque et au conseil municipal de destituer un membre du comité exécutif jusqu'à la fin du présent mandat, sauf s'il y a démission ou inaptitude.

« Je ne connais pas la raison historique qui a incité le législateur à cette prudence, mais à en juger par ce qui est en train de se passer à Montréal, on peut remercier le législateur d'avoir eu cette prévoyance », a commenté hier Me Sheppard, qui avait été l'un des premiers à mettre fin à son association avec Pierre Bourque en 1994.

En l'espace de quelques minutes, Pierre Goyer et Sammy Forcillo ont retrouvé le sourire perdu au cours des derniers jours. Ils participeront demain à la séance hebdomadaire du comité exécutif. Rien n'empêche toutefois Pierre Bourque de leur enlever une partie importante de leurs responsabilités.

« On va voir si le maire est capable d'accepter cette décision-là et de retravailler avec Sammy Forcillo et Pierre Goyer », a commenté Robert Laramée, en rupture avec son chef. Il y a un message clair. La balle est dans le camp du maire, qui pourrait revoir sa décision. »

POLLUTION

SUITE DE LA PAGE 1

teurs dans une ville où la plupart des installateurs de démarreurs à distance programment les appareils pour des durées de fonctionnement allant de 10 à 20 minutes.

Depuis un an, reconnaît M. Troalin, la CUM a fait relâche sur cet aspect de son règlement puisqu'il n'y a eu aucune poursuite. Et apparemment, a-t-il ajouté, on s'en prenait uniquement aux « cas lourds », comme aux autobus ou aux camions laissant inutilement leurs moteurs en marche. Aucun citoyen, en 10 ans, n'aurait été l'objet de contravention à cet aspect du règlement, que la police est censée faire appliquer. L'auteur de cet article a récemment chronométré une voiture de police en marche pendant 27 minutes devant un Dunkin' Donuts, dans l'Ouest de la ville. Pour M. Troalin, « ce n'est pas acceptable de la part d'agents censés appliquer le règlement sur l'assainissement de l'air, surtout lorsque ce n'est pas pour des fins de travail ».

Le directeur de l'assainissement ajoute que la CUM va examiner les moyens à sa disposition pour qu'usagers et installateurs respectent ce règlement. En été comme en hiver.

Les tests d'Environnement Canada indiquent qu'à -20 °C, une voiture émet 1846 grammes de CO₂ si on la laisse rouler au ralenti pendant 15 secondes et qu'on l'utilise immédiatement dans la circulation comme si le moteur était chaud. Si on l'a laissée rouler au ralenti préalablement pendant 15 minutes, la période classique enclenchée par les démarreurs à distance, les émissions de CO₂ passent à 2684 grammes, soit une augmentation de 45 % de la pollution atmosphérique. À -27 °C, ces émissions atteignent 2778 grammes, soit une augmentation de 50 % par rapport à un départ du véhicule à froid.

Mais du fait que le convertisseur catalytique a eu le temps de se réchauffer si on laisse le véhicule au ralenti pendant 15 minutes, les émissions d'oxydes d'azotes vont pour leur part chuter de 1,44 grammes à 0,75 grammes, soit une réduction de près de 50 %.

« Il faudrait », explique Michel Souigny, faire une véritable étude pour déterminer la durée optimale du réchauffement d'un véhicule, pour déterminer à quel moment on aurait un minimum d'émissions acides tout en contribuant le moins



Une voiture qui se réchauffe toute seule un matin d'hiver: rêve de frileux ou calamité environnementale?

possible à l'effet de serre. J'imagine — mais c'est une hypothèse personnelle — qu'un réchauffement de trois à quatre minutes devrait suffire. »

Mais, ajoute aussitôt M. Souigny, on peut faire mieux.

Un conducteur qui laisse sa voiture au ralenti seulement 15 à 30 secondes et qui se lance « doucement » dans la circulation réchauffe en réalité plus rapidement sa voiture, active plus rapidement son catalyseur aux dépens des émissions acides et annule en grande partie la dépense d'énergie nécessaire au réchauffement. En somme, le véhicule se réchauffe en roulant. Et dans ce scénario, les émissions acides devraient augmenter à peine du fait qu'on utilise le moteur en douceur, sans injection massive d'essence.

Mais il y a encore mieux encore pour le moteur et l'environnement, ajoute le chercheur fédéral.

Il suffit d'utiliser une minuterie d'extérieur pour préchauffer le moteur une ou deux heures avant de démarrer. Le moteur étant déjà chaud, l'énergie sera rejetée vers le convertisseur catalytique tout à la température augmentera plus rapidement, ce qui évitera le ralenti prolongé généralement enclenché par les démarreurs à distance. Même si aucune étude indépendante n'a encore évalué rigoureusement tous ces scénarios pour optimiser le réchauffement du parc

Pressé de questions, Pierre Goyer a indiqué pour sa part que tous les moyens étaient bons pour mettre un terme à la crise qui « paralyse » Montréal, y compris un recours devant les tribunaux.

« Quand on prend une décision, on s'arrange pour que nos arguments soient fondés », a lancé M. Goyer. Le maire n'a pas réussi, semble-t-il, à persuader l'opinion publique du bien-fondé de sa décision. Et je ne suis pas sûr non plus qu'il ait les arguments juridiques pour prendre cette décision. »

« Il faut que quelqu'un, quelqu'un part, tranche. Il faut un juge, un ministre des Affaires municipales, ou le conseil... », a ajouté M. Goyer dans ce qui a tout l'air d'un appel destiné au gouvernement du Québec.

De son côté Sammy Forcillo, s'est réjoui de la tournure des événements. Le « loyal soldat » de Pierre Bourque s'est présenté comme « un homme de parti » qui continuera à défendre les intérêts des Montréalais.

À Québec, les parlementaires ont observé la consigne du silence, préférant attendre le débat sur le fond devant les tribunaux, et surtout les conclusions de l'enquête du Directeur général des élections sur le financement de Vision Montréal avant de se prononcer.

Plus que jamais, la légitimité et la crédibilité de Pierre Bourque ont été remises en question par l'opposition hier. Hubert Deraspe, un ancien de Vision Montréal devenu indépendant, estime que Pierre Bourque devrait démissionner.

« La crise s'est aggravée d'elle-même, a résumé le conseiller André Lavallée. Pierre Bourque n'a plus l'appui de son équipe. Les Montréalais, les gens d'affaires et le milieu politique ont perdu confiance en Pierre Bourque. »

Pierre Goyer a pour sa part laissé entendre que le conseil municipal avait l'autonomie nécessaire pour se prononcer sur la capacité du maire Pierre Bourque de diriger la plus importante ville au Québec.

automobile canadien pendant les six mois d'hiver, il est théoriquement évident que les solutions optimales sont de ce côté, estime Michel Souigny.

À -6 °C, indiquent d'autres tests fédéraux, une voiture émet moins de gaz à effet de serre sans réchauffement au ralenti que dans tous les autres scénarios analysés. Un moteur pré-chauffé à l'électricité pourrait donc faire encore mieux car sa température est plus élevée.

Jean Desmarais estime que la compagnie Astroflex, qu'il préside, n'aurait aucune difficulté à adapter ses démarreurs à distance à des normes gouvernementales si la CUM, Québec ou Ottawa décidaient de limiter la période de ralenti à trois ou quatre minutes, sans possibilité de récurrence immédiate. Astroflex, le plus important fabricant de démarreurs à distance au Canada — ses ventes doublent chaque année depuis 1991 — offre depuis peu des séquences aussi courtes que trois minutes sur ses appareils. Mais ces derniers laissent à l'usager la possibilité de laisser la voiture rouler au ralenti, en pleine contravention du règlement sur l'assainissement de l'air, jusqu'à 20 minutes... D'autres modèles sont préajustés à l'usine ou par l'installateur.

Pour Jean Desmarais, le démarreur à distance contribue à l'assainissement de l'air car il arrête le moteur après un certain temps « alors que souvent les gens vont démarrer la voiture puis l'oublient pendant des périodes encore plus longues... »

M. Desmarais avance toutefois que la réflexion sur ces questions est moins avancée ici en Amérique qu'en Europe où, comme en Suisse, les automobilistes arrêtent leurs moteurs aux feux rouges. Plusieurs pays européens songent à implanter un système où les moteurs s'arrêteraient automatiquement après une ou deux minutes de ralenti, l'équivalent d'un film de Freddy pour la plupart des automobilistes nord-américains.

Techniquement — et contrairement à une croyance tenace — un moteur s'use moins si on lance la voiture doucement dans la circulation après 15 à 30 secondes de réchauffement en hiver. Et l'on peut réduire encore davantage cette usure, au lieu de pré-chauffer avec un ralenti prolongé, en utilisant des huiles synthétiques d'hiver, ce qui réduira en prime la facture d'essence.